



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 JANVIER 2013

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

Le vendredi 18 janvier 2013 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11 janvier 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – SOPHIA 2030

M. LEONETTI

Mes chers collègues, je vous renouvelle verbalement mes vœux de bonne année pour vous-mêmes et pour notre Ville d'Antibes et que nos travaux fassent avancer Antibes Juan-les-Pins encore plus vite et dans de très bonnes conditions.

Si vous le voulez bien, comme d'habitude, on va commencer par un exposé de Serge BIBET qui est sur les perspectives de Sophia Antipolis. Ces perspectives qui s'appellent « Sophia 2030 » pour Sophia Antipolis, et qui ont été validées par l'État et l'ensemble des partenaires, s'imbriquent avec un Sophia 20-20 qui est un agenda qui permet l'aménagement de toute la zone sud de Sophia Antipolis et Nord d'Antibes par conséquent. Et donc vous verrez aussi, ou vous avez vu, que beaucoup de délibérations qui suivent sont d'ailleurs la conséquence des décisions qui ont été prises donc il y a quelques mois ou quelques années, selon les décisions sur les perspectives qui vont vous être exposées.

Donc Serge BIBET a la parole.

M. BIBET

Merci Monsieur le Député-Maire. Bonjour à tous, Mesdames, Messieurs. Donc je vous présente aujourd'hui une synthèse des travaux qui ont animé l'année 2012 sur Sophia, les perspectives de Sophia 2030 en vous indiquant que c'est une démarche qui est encore en cours sur des aspects désormais plutôt pré-opérationnels.

Donc Sophia est une technopôle d'une quarantaine d'années. Elle a aujourd'hui l'impulsion vers un second souffle, vers une seconde génération de projets. Vous avez donc sur cette carte l'état des projets qui sont en cours à fin 2012 : donc 100 000 m² de projets publics et privés qui vont de la salle omnisports d'Antibes et du campus STIC, qui est celui-ci désormais ouvert, à des projets purement sophipolitains liés à de l'immobilier d'entreprise. Donc c'est malgré tout, ce qu'on a pu dire ou entendre sur Sophia, une technopôle qui est encore très active, très vive et qui connaît un développement qui est au jour d'aujourd'hui continu.

Les flèches que vous voyez, l'axe en Y que vous voyez, c'est bien évidemment le projet de bus tram qui est actuellement en enquête publique et qui va assurer à terme une desserte efficace de l'ensemble de la technopôle existante et de ses secteurs de projet.

La technopôle a une force pour les années à venir puisqu'elle dispose encore d'environ 120 à 130 ha publics qui sont des propriétés pour la plupart de l'État, quelques propriétés encore du Syndicat mixte et puis des propriétés de certaines communes. En accord avec les services de l'État et l'ensemble des communes partenaires de la technopôle, une réflexion de l'aménagement a été menée au cours de l'année 2012 qui a conduit donc à cette vision et cette dénomination qui est appelée « Sophia 2030 ».

À l'appui de trois équipes techniques qui nous ont accompagnés, d'architectes, urbanistes, paysagistes et bureaux d'études spécialisés en développement économique, nous avons travaillé donc sur la vision à 20 ans de ces fonciers disponibles, mais également des fonciers résiduels qui restent sur, sur la technopôle, tout en prenant comme élément structurant bien évidemment, l'ensemble des projets d'équipements publics et d'infrastructures publiques, et notamment le, ce que vous connaissez sous la dénomination désormais de « bus tram ».

Donc vous avez ici le plan d'aménagement qu'on a intitulé « plan stratégique » qui reprend, vous le voyez : donc pour vous situer vous avez le secteur des Trois Moulins en bas à droite, vous avez l'axe du bus tram qui, qui irrigue le secteur des Trois Moulins qui va devenir la plateforme d'entrée de la technopôle à terme, et vous avez les deux branches que vous connaissez, donc le Y actuel, la partie qui va au nord, donc le secteur Biot Saint-Philippe, et la partie qui va plutôt vers l'ouest qui dessert Valbonne et les Clausonnes.

Ce projet de plan stratégique part d'un premier principe c'est que ce Y à terme a vocation à être fermé dans une boucle, une première boucle de desserte donc du bus tram pour pouvoir assurer la desserte de l'ensemble des secteurs sud de Sophia, et notamment de, de la totalité des terrains qui restent aujourd'hui disponibles et qui n'ont pas encore connu d'aménagement, notamment tous les terrains du Fugueret pour la plupart des terrains de l'État, mais aussi des Clausonnes pour les terrains de Valbonne et du secteur des Trois Moulins pour la Commune d'Antibes.

Donc une première desserte en boucle sur la partie sud complétée par une seconde boucle plus longue, et qui va chercher l'ensemble des secteurs historiques de Sophia et vous avez donc ce qui a souvent été assimilé à la forme du chiffre 8 avec tout ce qu'il porte en lui en termes de symbole pour l'axe de développement de Sophia.

Voilà ici vous avez une illustration sur la question des mobilités puisque vous savez que la grande problématique de Sophia est une problématique d'accessibilité, et que son attractivité à terme, est conditionnée par une bonne desserte, notamment en transports collectifs. Donc la première boucle ici, plus évidente, la boucle rose de fermeture du bus tram, et la boucle bleue qui renvoie à des mobilités complémentaires qui sont notamment liées aux bus traditionnels que l'on connaît.

Également au cours de cette réflexion, et avec le partenariat du Conseil général, des services de l'État et également d'ESCOTA, un travail est en cours sur l'accessibilité de la technopôle et par la même occasion l'accessibilité de la partie Nord d'Antibes avec un certain nombre de projets et d'ouvrages identifiés, secteur par secteur, qui doivent accompagner l'ensemble des réflexions et des développements de Sophia à terme.

Donc le travail sur le giratoire de sortie depuis l'autoroute en provenance de Nice ; le passage devant les Clausonnes ; un travail sur la desserte à l'intérieur du secteur des Trois Moulins, donc toute une politique d'aménagement dédiée à la mobilité, la mobilité douce ou la mobilité en transports collectifs bien sûr, mais également les voitures puisqu'on continuera majoritairement d'accéder à Sophia à terme par les modes de voitures particulières.

Ces projets se situent sur la partie Nord de la Commune. Vous voyez qu'ils sont en pleine tangente avec l'autoroute et qu'ils vont fortement impacter la partie Nord et la zone autoroutière et le secteur des Trois Moulins. Ils ne sont pas sans effet sur d'autres secteurs à enjeux que vous pouvez avoir sur votre Commune, des secteurs stratégiques que vous voyez ici, comme Carrefour et son devenir avec la nécessité pour l'enseigne de se restructurer, notamment par rapport à l'arrivée du bus tram devant son entrée ;

- le secteur également des Combes qui est déjà engagé par votre PLU comme une zone en devenir pour une éco opération d'un grand quartier résidentiel, et puis à terme, également le secteur des Terriers qui après avoir amélioré une partie de ses infrastructures, connaît également une restructuration commerciale autour de Castorama et de l'opération de Décathlon ;

- et puis il va également, pour tout le linéaire qui est concerné par le bus tram, être fortement impacté par une restructuration nécessaire.

Donc cet ensemble « Sophia 2030 » et « Antibes 2020 » a une connexion évidente des espaces qui se tangentent et qui doivent être conçus en toute logique. C'est pour ça que lors du Conseil municipal d'octobre - il me semble -, vous avez pris une délibération programmant l'étude d'un plan directeur intitulé : « Antibes 2020 » qui a vocation en fait de s'inscrire en complémentarité des études de Sophia pour que le développement communal accompagne de façon cohérente et évidente l'ensemble des projets de développement de la technopôle.

Également donc vous voyez une vue globale de vos projets : sur la partie Sud du bus tram, trois grands secteurs à enjeux pour votre Commune.

On va commencer par le secteur du théâtre puisque c'est le grand équipement qui sera inauguré dans cet espace-là au printemps, la zone théâtre communautaire d'Antibes espace Bunoz ; la vocation aussi à terme de définir le secteur des Péroliers tout à la fois par rapport à sa situation en front de port avec toute la dimension d'image et la dimension d'activité que ça peut engendrer autour du Port Vauban ; et enfin l'opération Marendia Lacan qui est donc une opération de centre-ville qui doit être ambitieuse, mais qui est aussi complexe vu le contexte urbain dans lequel elle se situe.

Donc voilà l'ensemble des projets qu'on peut évoquer à la fois sur la démarche « Sophia 2030 » et sur les enjeux à Antibes 2020, avec bien évidemment l'obligation qui est faite à la CASA et à la Commune d'avoir la démarche la plus cohérente entre l'ensemble de ces projets qui sont, par rapport à l'ensemble des projets du Département, des espaces stratégiques, ambitieux et avec de gros potentiels.

Voilà Monsieur le Député-Maire pour ce que je pouvais dire sur ces projets.

M. LEONETTI

Merci. Donc c'est important d'avoir ces visions. Quand on dit du « Sophia 2030 » vous savez c'est toute cette réorganisation qui est portée par la Communauté d'agglomération et l'État depuis trois ans sur des terrains mis à la disposition de la Communauté d'agglomération et du développement de Sophia Antipolis dans le cadre du développement économique et d'un développement durable et de l'habitat.

Dans ce contexte, vous l'avez compris, la branche unique du transport en commun en site propre traverse les Trois Moulins et traversant les Trois Moulins, elle dessert la salle omnisports, mais en même temps elle pose le problème de la redéfinition de l'ensemble de la zone des Trois Moulins puisque la zone constructible est devant la salle omnisports et que la zone non constructible est derrière la salle omnisports, non pas pour des problèmes d'inondation dans cet espace, mais pour des problèmes d'incendies de forêt. C'est dans le cadre du PPRIF.

C'est la raison pour laquelle la stratégie consiste à prendre les terrains qui sont devant et à les mettre derrière puisque ce n'est pas constructible, et réfléchir à une entrée de Sophia Antipolis qui puisse être une entrée économique, universitaire, une vitrine.

Donc on rentre par Sophia dans Sophia par les Trois Moulins. Ensuite, on arrive à l'embranchement et un des embranchements vers Valbonne avec les Clausonnes où y'a un projet du Maire de Valbonne Sophia Antipolis d'aménagement de l'aire des Clausonnes, avec une activité orientée vers le commercial, et puis il y a une branche qui part vers Biot Saint-Philippe sur lequel le campus des nouvelles technologies est pratiquement terminé. De l'autre côté, après les Clausonnes, vous avez SKEMA, donc vous avez aussi un pôle d'enseignement.

Si vous regardez les deux pôles entre les Clausonnes et Saint-Philippe, c'est ça la Côte 121. Ce qu'on appelle la Côte 121, c'est le réaménagement de l'ensemble de l'espace surplombé par le cœur de Sophia qui est la place Sophie Laffitte.

Et donc là tous ces terrains-là appartiennent en grande partie à l'État, et donc on réfléchit à comment les aménager, et l'idée c'est la Cité du Savoir autour de la Côte 121 avec la boucle qui se fait, la première boucle qui se fait du transport en commun en site propre sur l'espace qui relie les deux espaces.

Vous voyez aussi que le Parc des sports de Sophia Antipolis, forcément si vous avez des étudiants qui sont à 1,4 km à pied à Saint-Philippe, il est probable que si le transport en commun en site propre existe et traverse l'espace actuel, il sera aussi utilisé et utilisable. Donc il faut le voir un peu plus grand que ce qu'il est aujourd'hui pour faire en sorte que on ait une utilisation mixte.

Puis ensuite, bien entendu, vous voyez que dès l'instant où il y a une stratégie qui consiste à dire, dès l'instant où il y a une Communauté d'agglomération, il n'y a plus d'intérêt de faire de développement économique sur la zone des Terriers ou sur le nord d'Antibes, et on a plus intérêt puisqu'on a besoin de logements, de faire du logement sur Antibes et de faire du développement sophilopolitain économique sur la zone nord d'Antibes, Trois Moulins éventuellement, mais surtout les Clausonnes et l'ensemble de l'espace sophilopolitain.

Ce qui veut dire qu'on est en reconversion, et vous l'avez vu dans le PLU, que la zone nord d'Antibes est plutôt une zone d'habitat alors qu'elle a longtemps été une zone mixte. Nous l'avons dramatiquement vécu lors des incendies qui se sont produits aux Terriers et on a bien vu qu'il y avait de l'industriel à côté de villas, et donc la mutation à terme de l'urbanisme doit se faire vers de l'habitat et non pas vers cette mixité qui pose des problèmes techniques et qui en même temps n'a plus aucun intérêt pour la Ville d'Antibes puisque les taxes concernant le développement économique, sont désormais perçues par la Communauté d'agglomération qui exerce ensuite sa solidarité envers chacune des communes.

Et puis on ne va pas discuter de Carrefour, c'est à eux de voir, mais c'est sûr qu'aujourd'hui une grande surface n'utilise pas un parking en surface et une boîte à chaussures au bout du parking en surface, et que cet aménagement devra un jour se faire sur le site, comme on l'a toujours permis pour toutes les autres enseignes, mais en même temps sur le plan d'un urbanisme plus conforme à la deuxième ville du Département.

Et puis ensuite il y a les Combes et Terriers qui sont bien sûr à côté des Trois Moulins dans lequel il y a ce switch où ce qui est devant est urbanisable et ce qui est derrière redevient espaces et Parc des sports adossé à la Valmasque; et à portée de Saint-Phillipe. On a les Terriers, les Combes auxquels il faut définir une stratégie qui soit conforme à une stratégie globale sur l'ensemble de cette partie nord qui est la partie au fond antibo-sophilopolitaine et sur laquelle on doit y trouver le développement durable, l'habitat, les transports en commun, et les nouveaux aménagements autoroutiers qui ont été définis avec ESCOTA et avec le Conseil général.

Donc toute cette stratégie doit être parfaitement coordonnée et d'ailleurs une partie de nos délibérations de cet après-midi y fait référence.

Est-ce qu'il y a des questions ? Gérard PIEL.

M. PIEL

Oui c'est moins une question qu'un petit point de vue sur ce qui a été présenté. D'ailleurs, nous avons pour ce qui nous concerne, le groupe « la Gauche et l'Écologie », déposé un dire à l'enquête publique sur cette question du transport en site propre qui nous semble effectivement, il sera phasé dans le temps, mais y compris la présentation qui nous en est faite, laisse de côté complètement, par exemple, Vallauris et la zone industrielle de Vallauris qui fait le lien aussi avec Sophia Antipolis tout le long du Saint Bernard. On pense qu'une desserte à étapes, mais par un transport en site propre de cette zone, et donc garder les emprises évidemment pour faire cette desserte, nous semble indispensable.

À l'horizon 2030, effectivement on sera, je pense, dans un autre monde et j'espère qu'on ne retrouvera pas les problèmes qu'a connu notre secteur hier matin pour aller à Sophia Antipolis.

Pour terminer très rapidement sur cette question ...

M. LEONETTI

En 2030 il ne neigera plus, le réchauffement climatique !

M. PIEL

Non, mais il n'a même pas neigé, c'est ça le problème ! C'est qu'il n'a pas neigé. C'est qu'il a fait quelques gouttes de pluie verglaçante et tout s'est arrêté.

Je vous rappelle l'époque où il y avait une DDE qui effectuait un service public de qualité dans tout le département. Ce qui s'est passé hier dans le Département, je vous laisse en tirer vos conclusions, pour moi ça, il y a des raisons dans ce qui a été cassé en termes de service public national avec la DDE, avec tout cela. Mais bon, ce n'est pas le débat que je voulais faire.

M. LEONETTI

Ce n'est pas le sujet.

M. PIEL

Pour revenir dans le sujet, ce qui nous est présenté, j'ai entendu, vous avez parlé, dans une phrase vous avez fini par « habitat ». On pense qu'il faut de l'habitat sur cette zone parce que ce qui s'est passé hier matin, mais qui se passe tous les jours, c'est d'avoir mis des gens qui habitent à Nice, à Cannes et maintenant dans le Var, qui viennent travailler à Sophia Antipolis.

Si on va vers un développement équilibré, durable comme vous le dites, il faut qu'il y ait la place du logement, et pas simplement de l'autre côté de l'autoroute, ce qu'il faut d'ailleurs aux Combes et aux Terriers, mais au cœur de la technopôle. Je ne dis pas qu'il faut refaire Garbejaire ou autre cité de ce type, mais il faut du logement pour que les déplacements entre le domicile et le travail soient réduits. Il y a 40 ans ce n'était pas dans l'air du temps, mais là on y est. C'est pour ça que dans la présentation qui nous est faite là, on souhaiterait avoir, mais bon pas maintenant, mais que dans le travail qui va mettre en forme tout cela, que la place de l'habitat ne soit pas mis de côté et que, et que l'on garde l'habitat sur Antibes, y compris pour des raisons de taxes locales qui ne sont plus de mise dans une agglomération où les regroupements ne sont pas terminés d'ailleurs. Je le pense profondément.

M. LEONETTI

Si on reste sur la Ville d'Antibes, donc on est d'accord sur le fait que la priorité doit être donnée à l'habitat. Sur le reste des zones et sur la mise à disposition des terrains de l'État, la lettre de mission de l'État est que, sur l'ensemble de la Côte 121, il met à disposition les terrains à condition que le transport en site propre, le développement durable, la préservation des espaces, l'habitat et le développement économique soient dans un projet cohérent. Donc c'est bien la mission qui est donnée sur l'ensemble des espaces. Après la décision du SCOT, c'est la CASA, j'en porte une responsabilité ; la décision du PLU c'est la Ville d'Antibes, j'en porte une responsabilité ; les décisions qui se font sur le PLU sur les autres communes échappent et je l'espère pour longtemps, aux décisions coercitives des agglomérations, des intercommunalités ou de l'État. D'autant plus qu'elles sont soumises au contrôle de l'État.

Et le TCSP ne s'arrête pas là. Il commence en 2014-2015 et il finit en 2017. Donc ça veut dire que le TCSP qui commence par la plateforme multimodale, il a vocation à continuer dans le cœur d'Antibes et la première extension est place De Gaulle. On doit commencer déjà à réfléchir à la façon dont on part de la place multimodale pour arriver jusqu'au cœur de la Ville d'Antibes. Et de l'autre côté, au-delà de la boucle 121, il faut réfléchir comment on amène l'ensemble des partenaires de Sophia Antipolis sur Sophia Antipolis. Aujourd'hui c'est la première étape de TCSP, ce n'est pas la dernière.

Donc vous avez compris qu'il y a des échéances qui sont différentes : le TCSP c'est 2017 ; la zone des Trois Moulins arrive probablement à échéance en 2020 et la Côte 212, c'est plutôt du 2030. mais c'est bien d'avoir un plan et de savoir comment on le structure par du transport en commun, en sachant que il y a quand même deux éléments qui sont maintenant imposés : c'est le campus et le business pôle qui amènent l'universitaire et la recherche et de l'autre côté, l'économie et les start-ups pour continuer le développement de Sophia Antipolis dont on le voit bien le destin est étroitement lié aux destinées d'Antibes Juan-les-Pins tant sur le plan, comme vous venez de le dire, économique et fiscal, mais aussi sur le plan du développement humain. Il y a entre 8 000 et 12 000 personnes, on n'arrive jamais à le savoir exactement, on va dire 10 000 personnes, qui franchissent l'autoroute pour aller travailler à Sophia qui partent d'Antibes. Donc le TCSP, j'espère qu'il va quand même au moins désengorger ce moment pendulaire du matin et du soir sur Sophia Antipolis.

On va passer donc au Conseil municipal proprement dit et je demande à Éric PAUGET de faire l'appel nominal.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Éric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. André-Luc SEITHER à M. Georges ROUX, Mme Anne-Marie DUMONT à M. Éric PAUGET, Mme Monique CANOVA à M. Jean LEONETTI, M. André PADOVANI à Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR, Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO, Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN, Mme Khéra BADAoui à Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI, M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents :

M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Agnès GAILLOT, M. Jonathan GENSBURGER, Mlle Pierrette RAVEL (excusée)

Présents : 35 / procurations : 10 / absent : 4

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Matthieu GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCES DU 29 NOVEMBRE 2012 ET DU 7 DÉCEMBRE 2012 - PROCÈS VERBAUX - ADOPTION

M. LEONETTI

On passe à la première délibération. Ce sont l'approbation des procès verbaux des séances du 29 novembre et du 7 décembre.

Pas de remarques ? Une remarque. Deux remarques. M. MOLINE.

M. MOLINE

Oui Monsieur le Maire, il n'y a pas d'objections, mais juste une interrogation si vous le permettez. Lors du Conseil municipal du 29 novembre, Jean-Pierre GONZALEZ était élu membre du Comité consultatif local de l'AVAP, donc depuis il a démissionné de toutes ses fonctions, il doit donc je pense être remplacé : quand, comment et par qui ?

M. LEONETTI

Jean-Pierre GONZALEZ a démissionné de son poste d'Adjoint, donc de son poste d'exécutif. Il est Conseiller municipal, il peut continuer à siéger dans toutes les instances sur lesquelles il a été nommé et qui n'est pas directement liée au poste d'Adjoint.

Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Alors c'est dans le PV du 7 décembre. Pour nous, il y a un souci par rapport à la motion qui avait été présentée par le groupe « la Gauche et l'Écologie » parce que nous sommes indiqués avoir voté pour le rejet, hors nous n'avons pas participé au vote et d'ailleurs nous disions : alors je reprends toute la phrase : « *si vous nous dites que c'est bon ok, on fera confiance, mais le souci c'est que là nous n'avons aucune information* ». Alors c'est vrai qu'on n'a pas dit clairement qu'on ne participait pas au vote, mais notre phrase dit bien clairement qu'on ne pouvait pas voter pour le rejet. Voilà merci.

M. LEONETTI

Il y a quelque chose à rectifier ou vous voulez apporter dans le compte rendu d'aujourd'hui cette précision ?

Alors ce qu'on va faire pour respecter : on va enlever le fait que vous ayez participé au refus et ce que vous avez signalé aujourd'hui, sera signalé dans le compte rendu d'aujourd'hui. Puisque ça n'a pas été clairement exprimé la dernière fois, on ne peut pas le mettre dans le procès-verbal de la dernière fois. On est d'accord ?

Mme MURATORE

Réponse inaudible car hors micro

M. LEONETTI

C'est l'interprétation qu'on aurait dû en faire, mais comme ça n'a pas été exprimé, on va garder votre intervention d'aujourd'hui qui précise votre position de la dernière fois. C'est bon comme ça ?

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

La délibération est adoptée sous réserve des modifications précitées.

Adoptée à **l'unanimité**.

00-2 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE - DÉCISIONS - COMPTE RENDU

J'ai trois interventions pour l'Union Antibes Juan-les-Pins, la Gauche et l'Écologie, PS et Verts.

Monsieur MOLINE.

M. MOLINE

Monsieur le Maire, concernant la décision n°15 au dernier Conseil municipal, nous avons eu une délibération pour adopter le principe de revalorisation de 6 % les droits de place des marchés de plein vent. Aujourd'hui, alors que cette taxe touche beaucoup plus de monde, vous nous annoncez directement votre décision, qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, vous nous annoncez : les redevances d'occupation du domaine public de la Ville d'Antibes sont revalorisées de 6 % de manière à optimiser les moyens nécessaires à la mise en œuvre des compétences de la Commune.

+ 6 % alors que l'inflation est de 1,2 % en France pour 2012. Toutes les personnes concernées apprécieront. Il est vrai que les redevances demandées à Antibes sont légèrement moins chères que celles de Cannes et de Nice. Malheureusement, l'attractivité de notre Ville ne supporte pas la comparaison avec ces deux villes. Par exemple, le boulevard Albert I^{er}, ce n'est pas l'avenue de Verdun ou la rue d'Antibes. De plus, Cannes a modulé ses hausses en fonction de sa politique d'aménagement commercial, parfois nulle, majoritairement de 1,85 ou 2, voire 2,5%, exceptionnellement de 3,8%, mais jamais de 6%. En la période actuelle, à l'exemple de Cannes, l'Union se serait montrée plus mesurée et plus cohérente avec cette revalorisation des droits de voirie.

Et concernant la décision n°19, nous supposons et espérons que c'est la dernière mise à disposition gratuite de ce local à la Société Anonyme Olympique d'Antibes avant son déménagement dans la nouvelle structure, la Ville n'ayant plus à subventionner une société privée.

Je vous remercie.

M. LEONETTI

Sur la 19 vous avez raison. C'était mis à titre gratuit parce que c'était l'association. Je ne vais pas refaire l'historique, vous le connaissez aussi bien que moi.

La société anonyme a été réactivée puisqu'il y a un sponsor qui est devenu un actionnaire majoritaire. Donc c'est du sport professionnel. On n'a pas changé la décision parce que ça concernait que quelques mois, le temps qu'ils s'installent dans des nouveaux locaux.

Donc c'est la seule raison. Si, effectivement on avait dû pérenniser cette mise à disposition, on l'aurait assorti d'une redevance compte tenu que c'était une société et plus une association. On l'a laissée ainsi uniquement compte tenu du laps de temps.

Sur les redevances, je rappelle, retour en arrière. En 2008, on constate que les redevances sur Antibes, sont 30 à 40% moins chères que la ville de Cannes et la ville de Nice. Pour ne pas faire une augmentation de 30% de manière brutale, on négocie avec l'ensemble des commerçants concernés et ils demandent un étalement qui est effectué sur cinq ans. Donc cet étalement sur 5 ans fait que ça fait du 6%.

Maintenant si je vous donne par exemple les chiffres 2011. Je vais prendre la deuxième catégorie, c'est-à-dire pas celles qui sont très exposées à un flux touristique, vous avez Antibes par an au mètre carré : 26 euros ; Cannes : 51 euros ; Nice : 50 euros. C'est le double.

Vous avez sur hors classe, alors là c'est l'autre catégorie : Antibes : 81 euros ; Cannes : 111 euros ; Nice : 153 euros. Donc on n'est pas légèrement inférieur aux villes voisines. On est très inférieur aux villes voisines. Et je crois que les commerçants l'ont compris. Simplement ce que nous avons bien voulu accepter, c'est que dans un contexte économique qui n'est pas euphorique, on permette que cette augmentation s'étale sur cinq ans. Donc vous avez l'étalement du système sur les cinq années.

Je suis prêt à vous donner les, les chiffres et vous verrez que c'est plus souvent la moitié qui est demandée sur Antibes, et vous le savez aussi il y a hors catégorie, 1^{er} et 2^e catégorie. Donc quand on touche les dernières catégories, c'est sûr qu'on est à des hausses qui sont bien moins importantes puisque la somme initiale est bien moins importante.

La Gauche et l'Écologie.

M. PIEL

Oui Monsieur le Maire, nous c'est pour exprimer le regret que l'arrêté n°20 qui concerne le don d'une œuvre de Geneviève ASSE au musée Picasso ne fasse pas l'objet d'une délibération. On a eu par le passé des délibérations qui concernaient des dons de cette importance. Dans vos arrêtés, il y a aussi d'autres artistes, disons locaux, qui font des dons de moindre importance. Celui-ci nous semblait en tout cas, un don auquel il fallait donner un peu de solennité. Pourquoi ? Parce que la courte présentation de l'artiste qui est jointe à l'arrêté n'évoque que le côté artistique, mais pas comment Geneviève ASSE a su conjuguer (elle est toujours vivante, je le précise) son art et l'engagement citoyen. À une époque où quelques-unes et quelques-uns ont décidé de désobéir pour faire face à l'occupant nazi, Geneviève ASSE s'est engagée dans la Résistance dès la première heure. Elle n'avait pas 20 ans. À la fin de la guerre, elle a participé avec la Croix Rouge à l'évacuation d'un camp de déportés Terezin en Tchécoslovaquie, camp qui avait été libéré par l'Armée Rouge. C'est donc une grande artiste, mais aussi une grande citoyenne qui nous honore de ce don, et je pensais qu'il fallait peut-être à l'occasion d'un Conseil municipal, aussi, lui rendre la pareille.

M. LEONETTI

M. PIEL, je suis d'accord avec vous. Effectivement, un certain nombre d'œuvres sont acceptées directement par le Maire comme c'est possible, et rapportées en Conseil municipal. Bien entendu, c'est plus l'importance de l'œuvre qui est offerte que le fait que ce soit inscrit dans une délibération ou pris en compte dans l'ensemble des délégations du Maire.

Je partage votre avis sur l'engagement citoyen de Mme ASSE, mais dans le cadre du manquement que nous aurions eu à la délibération, je partage votre avis sur l'artiste et on ne peut pas dire qu'on va accepter au Conseil municipal un artiste parce qu'il a un engagement et pas un autre parce qu'il n'a pas d'engagement. C'est la qualité de l'artiste. C'est grâce à Geneviève ASSE que l'exposition Nicolas de Staël - qui a eu une répercussion internationale - a pu avoir lieu à Antibes Juan-les-Pins.

Donc cette œuvre fait partie aussi des artistes contemporains les plus connus, elle a une exposition à Beaubourg, donc c'est une artiste qui effectivement aurait mérité qu'on ait une délibération à part entière.

Mais nous venons tous les deux de rectifier le tir si j'ose dire et d'expliquer l'importance du don qui a été fait à la Ville d'Antibes, à la fois sur le plan symbolique et sur le plan artistique.

PS et Verts.

Mme MURATORE

Alors nous c'est juste une demande. Pour tout ce qui concerne les grands travaux (Palais des Congrès, salle omnisports, salle de spectacles), un coût prévisionnel nous est présenté, mais ce coût ne tient jamais compte des dépenses annexes que nous découvrons dans les délégations au Maire, et qui majorent du coup significativement le coût total du bâtiment. Donc nous souhaiterions qu'à l'avenir, le coût prévisionnel présenté en Conseil municipal tienne compte de tous les frais inhérents au bâtiment, jusqu'à son fonctionnement. Merci.

M. LEONETTI

C'est la 13 et 14 que vous nous demandez sur la troisième voie ferrée, c'est ça ?

Mme MURATORE

Non, c'est tous, tous les travaux que nous découvrons qui ne passent pas en Commission appels d'offres, et qu'on découvre, et donc on souhaiterait avoir une présentation globale du coût de l'investissement de manière à avoir une meilleure visibilité. Merci.

M. LEONETTI

Je suis d'accord avec vous et d'ailleurs puisque la 13 et 14 étaient signalées par vous-même, nous aimerions savoir le coût exact de la troisième voie et comme vous êtes mieux placée que moi pour aller interroger M. VAUZELLE sur ce sujet, vous pourrez nous apporter une réponse significative puisque vous le voyez, nous venons de renouveler les prêts gratuits et peu onéreux que la Ville d'Antibes effectue avec la mise à disposition de terrains pour continuer cette troisième voie.

Merci de votre intervention Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Mille excuses, mille excuses, ce n'était pas ça notre demande, c'est un problème, merci.

M. LEONETTI

Non, mais écoutez, il y a des actes manqués qui sont significatifs. *[rires]*

Alors les délégations étant connues, vous avez pris acte du compte rendu, les explications ont été données, on passe au PLU.

00-3 - PLAN LOCAL D'URBANISME D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS - PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. LEONETTI

C'est une délibération que j'avais retirée lors du dernier Conseil pour en analyser la pertinence d'un certain nombre de choses. J'ai demandé à ce que soient retirés trois éléments : un premier élément qui était un élément d'augmentation de la hauteur de la façade qui était une demande de l'architecte des bâtiments de France, ou l'acceptation de l'architecte des bâtiments de France sur un certain nombre de permis de construire ; n'ayant pas de retour de l'architecte des bâtiments de France, j'avais retiré la délibération ; et deux emplacements réservés, l'un qui était à proximité de l'espace que je continue à appeler TDF, mais qui s'appelle, Mme BLAZY ?

Mme BLAZY

[inaudible car hors micro]

M. LEONETTI

Le parc de l'Estagnol, j'aurais dû le savoir. Le parc de l'Estagnol dans lequel il y a 2 hectares d'espaces verts, mais qui n'enlève pas l'idée qu'on puisse continuer à avoir un espace vert sur l'emplacement réservé.

Enfin, y'a un autre élément : c'était le tour du Cap d'Antibes qui reste un emplacement réservé parce que les travaux sont pas terminés et puis de toute façon la loi Littoral protège de manière définitive tout cet espace.

Pour ce qui concerne le reste de la délibération, à mon avis il y a une disposition d'une importance particulière. Vous avez vu monter le foyer logement dans un souci de maintien des espaces verts, le foyer logement I Mirabeau Pasteur, se trouvait devant une difficulté, disons les choses telles qu'elles sont, qui est que lorsqu'on crée un parking sous la voie, on obligeait lorsque c'est une résidence privée, à replanter sur la partie ainsi urbanisée et minéralisée, des végétaux. Sur un espace public, on a plus intérêt à avoir un parvis qui reçoit et qui permet l'allée et venue des publics.

C'est la raison pour laquelle je vous ai demandé de faire en sorte que, sur les services publics, on puisse avoir une dérogation à cette revégétalisation des espaces. On imagine mal que devant le Grand Théâtre, on soit obligé de replanter s'il y avait des parkings qui arrivent dessous, de replanter des végétaux uniquement parce que c'est dans le PLU.

Interventions : la Gauche et l'Écologie, PS et Verts.

M. PIEL

Oui Monsieur le Maire, vous avez tout dit pratiquement. Cécile DUMAS avait bien raison donc de vous demander de retirer ce rapport lors du dernier Conseil municipal.

M. LEONETTI

D'autant plus raison que j'ai bien accepté sa demande.

M. PIEL

J'écris : et vous avez bien fait de le retirer. Cela nous a permis d'ailleurs d'en débattre à la dernière Commission urbanisme. À cette occasion, j'ai pu rappeler les trois points qu'avait soulevés Cécile DUMAS donc dans son intervention, et qui pour nous étaient inacceptables.

Vous venez de les citer : la fin de l'ambition du sentier littoral autour du Cap d'Antibes puisque la réserve foncière était supprimée ; l'abandon d'un espace vert dans une zone à forte densité d'habitations à proximité de l'école La Tournière, je le dis comme ça moi ; et le dernier point donc, ce qu'on appelait nous un cadeau au secteur résidentiel collinaire sur une très grande superficie de la ville qui avait pour but que d'augmenter la hauteur de maisons individuelles.

Donc nous nous félicitons d'avoir porté ces demandes avec force et pugnacité, au dernier Conseil puisqu'elles ne figurent plus dans le rapport que nous allons voter. Nous allons effectivement le voter. Merci de nous avoir écoutés.

M. LEONETTI

Je vous ai surtout écouté parce que ça n'était pas passé en Commission et qu'on ne doit pas délibérer ici de quelque chose qui n'a pas été débattu en Commission.

M. AUBRY.

M. AUBRY

Oui Monsieur le Maire, chers collègues. Oui, nous avons noté effectivement ces modifications par rapport à la délibération qui avait été présentée lors du précédent Conseil, et ce sont également des modifications par rapport à ce qui nous a été montré en Commission urbanisme. Nous notons qu'il n'est plus du tout question de retirer l'emplacement réservé au Cap d'Antibes, donc nous sommes plutôt favorables à cet élément. Là aussi, il semble que la Commission urbanisme a été très utile puisque mes remarques ont été prises en compte. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Toutes les remarques, M. AUBRY, qui sont faites en Commission, sont utiles. Et c'est la raison pour laquelle, dans la mesure du possible et sauf urgence, je souhaite que les Commissions se réunissent en préalable. Ça permet des explications, ça permet des échanges et ça permet aussi d'avoir une décision qui, je l'espère, va être prise à l'unanimité.

Qui est contre ? S'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

00-4 - AMENAGEMENT ET URBANISME - MUTUALISATION DES SERVICES DE LA CASA ET DE LA VILLE D'ANTIBES - DECISION DE PRINCIPE

M. LEONETTI

Ce que nous avons vu en exposé préliminaire doit nous inciter à travailler de manière plus complémentaire et plus mutualisée.

D'une part parce que vous le savez initialement, nous avons un SIMISIA qui décidait de l'urbanisation et des décisions qui étaient sur le périmètre de la technopôle ; ensuite, nous avons des décisions qui émanaient de la Communauté d'agglomération avec en particulier le SCOT et le PLH qui interféraient immédiatement dans le PLU, puisque le PLU doit être conforme au SCOT et au PLH.

Dans ces conditions, il nous paraissait utile, comme nous l'avons déjà proposé, de faire une opération qui consiste à rapprocher les services et c'est donc l'objet de la délibération qui vous est proposée aujourd'hui. En effet, nous voulons constituer un pôle aménagement et urbanisme mutualisé, en particulier qui regroupe les services de la planification spatiale pour la Ville et de l'aménagement pour la CASA, et qui délibérerait aussi sur les ZAC, les ZAC étant bien entendu des zones qui ont un double intérêt comme on vient de le voir : économique, urbanistique, et communal et communautaire ; et puis nous souhaitons ouvrir la Commission communale d'urbanisme à des personnes qualifiées extérieures, pour que justement ces avis-là soient pris en compte, et en particulier aux services de la CASA, de la future SPL et de la DDTM pour justement avoir ces croisements sur chaque décision prise.

La mise en œuvre devra être effectuée le 1^{er} avril et la délibération qui suit essaie de mettre les outils en œuvre pour que cette mutualisation soit la plus effective et la plus efficace possible.

Voilà ce que je souhaitais porter à votre connaissance et faire en sorte donc que ces modifications techniques et administratives permettent une meilleure cohérence de l'urbanisation sur Sophia Antipolis comme sur Antibes dans les années à venir.

Interventions, Madame DUMAS.

Mme DUMAS

Oui donc par cette délibération, vous nous demandez une décision de principe permettant d'appliquer une partie de la loi sur l'Acte III de la Décentralisation que le Gouvernement n'a pas encore présentée, qui n'a pas encore été débattue ni même votée.

M. LEONETTI

Ce n'est pas étonnant que j'aie plus vite que les socialistes quand même ! [rires]

Mme DUMAS

Cette délibération, comme les projets de loi de réforme territoriale et de décentralisation le préconisent, renforce les compétences des intercommunalités et continue à dessaisir les communes de toute décision sur leur territoire. Nous ne sommes pas d'accord avec le principe de dessaisir les communes et les élus, des décisions dans le domaine de l'urbanisme. Ce principe facilite encore une fois les gestions technocratiques des institutions au détriment des débats démocratiques. C'est d'autant plus vrai que les intercommunalités comme la CASA, ne sont pas des exemples d'institutions respectant la démocratie et les nécessaires débats d'opinions de toutes sortes de projets.

M. LEONETTI

Hop hop hop ! Pourquoi ?

Mme DUMAS

Il suffit de voir l'immense majorité des décisions qui sont prises en Bureau communautaire et débattues nulle part ailleurs.

Ce type de décisions éloigne encore les citoyens des lieux de décision et continue à creuser l'important décalage entre élus et population. Notre société n'a vraiment pas besoin de cela.

Une dernière remarque au sujet de la Commission urbanisme. Vous voulez permettre des auditions d'experts, entre autres de la CASA. Pourquoi pas ? Cependant, nous pensons que quelconque Commission d'urbanisme a avant tout besoin de toute la transparence souhaitable.

M. LEONETTI

Comment répondre le plus calmement possible aux éléments que vous venez d'exposer.

D'abord la démocratie. Je suis moi aussi défavorable à ce que les Villes soient dépossédées de leurs prérogatives en tant que Villes, je l'ai dit lors des précédents Gouvernements, je continuerai à le dire lors de ce Gouvernement lorsque des modifications pourraient apparaître. Je n'ai jamais voulu rentrer dans une Métropole pour la principale raison qui est la perte des droits de l'urbanisme des communes concernées. C'est la raison pour laquelle la Communauté d'agglomération est restée en Communauté d'agglomération. Il n'y a pas beaucoup de Communautés d'agglomération dans lesquelles le respect des identités communales est respecté au point où il est respecté à la Communauté d'agglomération. Et effectivement, que ce soit agréable ou désagréable, les décisions qui sont prises en Bureau, ont toutes été prises à l'unanimité, du plus petite village de Courmes jusqu'à la plus grande ville qu'est Antibes. Il n'y a jamais eu un Maire qui s'est opposé à l'une des décisions qui étaient prises parce qu'elles étaient prises dans l'intérêt général.

J'appelle votre attention aussi sur ce que vient de dire votre collègue Monsieur Gérard PIEL. Intelligemment, il a dit qu'il fallait commencer à réfléchir, comment les emprises foncières sur Vallauris devaient être prises pour que Saint Bernard puisse être relié en transport en site propre à Antibes. Monsieur PIEL se préoccupe de ce qui existe au niveau de l'agglomération et il a raison. Et quelle réponse je lui ai faite ? Je lui ai fait une réponse en disant qu'il me paraissait important que nous réfléchissions ensemble. Et c'est pour ça que la mutualisation est une mutualisation de fonctionnaires, et pas une mutualisation de décisions. Ce n'est pas du tout la même chose. Et cette mutualisation de fonctionnaires permet d'avoir l'information. Et je lui ai dit en ce qui concerne la Ville de Valbonne sur l'habitat, ou la Ville de Vallauris sur le TCSP, moi je n'ai pas d'avis à donner qui soit différent de l'avis du Conseil municipal démocratiquement élu et du Maire démocratiquement élu au sein d'un Conseil municipal.

Donc démocratie CASA, il n'y a pas de débat. Je veux dire que c'est la démocratie, c'est dommage enfin que ce soit toujours à l'unanimité et si ce n'est pas à l'unanimité en Conseil communautaire, vous le savez Madame DUMAS, c'est grâce à votre présence. Et cette présence-là, c'est grâce à la volonté du Maire d'Antibes, et je me permets de vous le rappeler que c'est la seule ville des Alpes-Maritimes dans lequel l'intercommunalité a permis à l'opposition de siéger à l'intérieur de la Communauté d'agglomération. Donc effectivement, je suis peut-être allé chercher les bâtons pour me faire battre, encore que je n'ai pas le sentiment que vous m'avez beaucoup fait mal, mais en tout cas, votre voix est entendue au sein du Conseil communautaire et parce que c'est une décision dérogatoire par rapport à la loi sur l'intercommunalité qui a été votée par un Gouvernement socialo-communiste et qui n'a pas mis la possibilité pour l'opposition de siéger à l'intérieur. Et d'ailleurs, il n'y a aucune intercommunalité qui soit dominée par la gauche dans laquelle on ait permis à la droite d'y venir. Si vous en trouvez une, vous me la citez, ça m'intéressera. Je n'en ai pas trouvé jusqu'à présent. Mais ça veut quand même dire qu'en matière de démocratie, pas trop de leçons à recevoir.

Quant à la transparence sur les Commissions, elle est la plus totale et je dirai que là aussi la Ville d'Antibes, outre les procédures dont je vous ai montré l'enquête administrative la dernière fois à l'occasion des événements que l'on connaît, elle fait siéger l'opposition en Commission d'urbanisme. Et je l'ai voulu dès que j'ai été Maire. Donc il n'y a personne qui, en Commission, n'importe quelle Commission, finances ou ailleurs, n'a pas le droit de demander à l'Administration des explications sur quoi que ce soit et qui ne les ait pas eues. Citez-moi à un moment où vous avez demandé à l'Administration (finances, urbanisme, culture) une explication et qu'elle ait refusé de le faire. Jamais. Donc la transparence sur ce point-là, vous le voyez aussi, elle est totale.

Je crois malheureusement que nous sommes d'accord. Malheureusement pour vous. Parce qu'en réalité, c'est bien qu'on fasse une Commission dans laquelle toutes les parties prenantes, celle de l'État. Monsieur PIEL regrettait que la DDE ait disparu, et bien je fais rentrer la DDTM dans la Commission parce que je veux aussi que l'État soit au courant en amont des décisions d'urbanisme qui sont prises. Et puis je pense que la SPL pour laquelle je suis très favorable et je pense que vous aussi, devrait être présente aussi et puis je pense aussi que la CASA doit être présente aussi. Et comme ça, on n'a pas des situations fragmentées. On a des informations qui circulent et quand l'information circule, il y a plus de transparence et surtout il y a plus de cohérence dans les décisions.

Monsieur AUBRY.

M. AUBRY

Oui Monsieur le Maire, chers collègues. Cette délibération, dans la mesure où il s'agit comme vous nous l'avez dit, je voulais vous poser la question justement à ce sujet, il s'agit uniquement d'une mutualisation de fonctionnaires et pas d'une mutualisation de décisions,...

M. LEONETTI

Tout à fait. Bien sûr.

M. AUBRY

...ne nous pose pas de problème. Nous pensons d'ailleurs que ce principe de mutualisation des services entre la CASA et la Ville sera fait dans d'autres secteurs.

Seulement deux petits problèmes dans la présentation : sur l'ouverture de la Commission communale aux personnes qualifiées extérieures. Nous avons entre parenthèses la CASA, la SPL à venir, la DDTM et après nous avons des points de suspension. La présence de points de suspension dans une liste dans une délibération est toujours un peu gênante et lorsque vous nous demandez d'approuver, seule la CASA est citée en disant : « la CASA notamment ». Donc il y a un petit problème dans ces points de suspension et ce que pourrait recouvrir ces points de suspension. Je ne sais pas si vous avez une idée de quel organisme, quelle personne on pourrait trouver sous ces points de suspension.

M. LEONETTI

C'est difficile de dire toutes les personnes qui pourraient avoir un intérêt particulier. Si un jour l'Établissement Public Foncier Régional voulait siéger parce qu'on l'implique dans l'achat d'espaces destinés à constituer comme on le fait souvent, jusqu'à présent, c'est la CASA qui le fait, ce serait pas mal que sur des sujets précis, par exemple Monsieur SOLDANI de l'Établissement Public Foncier Régional soit présent. Donc c'est pour ça que peut-être sur un point sensible, on pourrait demander la présence - qui est toujours possible - de l'architecte des bâtiments de France. Donc c'est pour ça qu'il y a des points de suspension. Mais bien entendu, ce n'est que de l'administratif et des personnes publiques. On n'invitera pas des personnes privées. C'est uniquement pour qu'en cas de besoin, moi je pensais surtout à l'Établissement Public Foncier Régional avec lequel on travaille beaucoup à la Communauté d'agglomération et qui, sur les espaces à enjeux, risque d'avoir une implication forte.

Bon, ces explications étant données, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? 3.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

00-5 - AMENAGEMENT DES ESPACES A ENJEUX D'ANTIBES - CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT - DECISION DE PRINCIPE

M. LEONETTI

Je vais dire la vérité d'autant plus que je me suis trompé. *[rires]* C'est concernant la deuxième proposition que vous dites pour une fois, je me suis trompé pour une fois, mais je vais dire la vérité comme d'habitude.

J'avais imaginé que la SEM de la SACEMA pouvait être aménageur. Il se trouve qu'une SEM ne peut pas être aménageur. C'est la raison pour laquelle uniquement une société publique locale peut être aménageur.

J'avais imaginé que la SEM devienne une société publique locale. Mais une société publique locale ne peut pas gérer des logements sociaux, ce qui fait qu'on se trouve dans une contradiction qui fait que la SEM peut construire, peut gérer ; la SPL peut aménager, peut construire, mais elle ne peut pas gérer.

Si bien que finalement la meilleure solution qui m'est apparue, c'est de faire encore une mutualisation et de proposer une SPL, qui ait une Direction qui soit la même que la SEM pour donner l'aménagement en force à la SEM. Si je vais au bout de mon raisonnement et la première idée qui m'était venue à l'esprit, et je l'ai déjà exprimée, c'est lorsqu'on a inauguré Vauban-Macé qui est des logements sociaux en plein cœur du centre-ville, et qui est aux limites, ou même à l'intérieur de l'espace à enjeux Lacan Marenda, j'ai pensé que la SACEMA devrait continuer son activité sur l'ensemble de l'espace en matière de réflexion, de construction et de gestion des logements pour actifs mis en place.

Il se trouve donc que, comme je vous en informe, la triple possibilité n'existe ni pour la SPL qui peut ne pas gérer les logements sociaux, ni pour la SACEMA qui est une SEM et qui ne peut pas aménager, et que je propose donc qu'il y ait la même Direction sur la SPL et sur la SACEMA, et que cette Direction mutualisée puisse faire l'aménagement, la construction, et en même temps la gestion des logements sociaux.

Il est vite apparu aussi que la SPL pouvait étendre son champ d'action. Et au-delà de Lacan Marenda, et au-delà du logement social, je pense qu'il fallait un outil qui soit possible pour aménager de manière efficace et transparente l'ensemble des espaces à enjeux qui sont sur la Ville d'Antibes. Je verrai assez bien que finalement au moment où le programme sur le long du port ville d'Antibes, au moment où on réfléchit à l'aménagement de l'espace Bunoz, au moment où on réfléchit à l'espace des Trois Moulins, il y ait justement cet aménageur public qui vienne comme l'élément de référence, et comme ces aménagements, sur la Ville d'Antibes en tout cas, sont tous des aménagements dans lesquels il y a beaucoup d'habitat qui est en proportion importante de logements sociaux pour rattraper le retard antérieur, il me paraissait logique de continuer dans la même voie.

C'est donc la délibération qui vous est proposée aujourd'hui : un partenariat entre la SPL et la SACEMA ; la SPL, outil d'aménagement et la SACEMA, outil de production de logements sociaux ; bien sûr la mutualisation comme je viens de vous dire, en toute transparence je pense qu'il faut le même directeur et je pense qu'il faut le même élu responsable, donc je proposerai lorsque la SPL sera effective que Marguerite BLAZY gère la SPL et continue à gérer la SACEMA pour faire le même lien politique et que la Direction soit identique.

Enfin, la CASA ferait de la SACEMA son outil de production de logements sociaux et à ce titre, elle entrerait dans le capital social.

Il y a une urgence à mes yeux, c'est Lacan Marenda et cet outil doit être mis en place dans les semaines qui viennent. Le lancement de la concertation se termine sur Lacan Marenda qui concerne principalement le commercial et de l'économique, mais aussi le logement. Il faut qu'on puisse très rapidement avoir la SPL en liaison avec la SACEMA et d'enlever la fragilité qu'a aujourd'hui la SACEMA qui est une petite SEM et qui est toujours en concurrence avec d'autres bailleurs sociaux qui ont beaucoup plus de fonds propres qui font une certaine concurrence déloyale à la SACEMA qui ne peut pas aménager.

Donc voilà la stratégie que je vous propose aujourd'hui. Nous avons tellement d'espaces à enjeux qu'il nous faut un outil, une SPL ; on a une SACEMA qui maintenant a passé la barre des mille logements, mais qui n'a pas la force d'aménagement nécessaire, on lui donne en même temps la force d'aménagement nécessaire. C'est la raison pour laquelle je vous demande d'accepter le principe de la création de la SPL qui devrait être mise en place dans les semaines à venir, et lors du prochain Conseil municipal en approuver les statuts, les participations parce que là aussi, je souhaite que cette SPL ait une participation même minimale de la Communauté d'agglomération et je pense que, indépendamment de cet élément, la SACEMA SEM devra avoir aussi une participation de la CASA à l'intérieur des parts minoritaires, mais pour dire que la SACEMA n'est plus que l'outil de gestion de logements sociaux public de la Ville d'Antibes, mais aussi d'autres communes, comme elles nous le réclament d'ailleurs à l'heure actuelle, et comme d'ailleurs le statut ne s'y opposant pas, nous allons commencer à le faire.

Voilà les éléments : accepter le principe d'une SPL, accepter le principe de la mutualisation avec ceux de la SACEMA, et de décider que la constitution de la SPL devra être effectuée plus tard au premier trimestre 2013 et j'espère pouvoir vous en présenter l'ensemble des contours lors du prochain Conseil municipal.

Alors la parole est à la Gauche et l'Écologie.

Mme DUMAS

Oui alors là aussi en effet on nous demande une décision de principe : une nouvelle création de société publique locale d'aménagement. D'ailleurs, ce type de structure se multiplie sur la CASA. Cela peut paraître d'ailleurs un petit peu contradictoire parfois avec votre fameuse théorie qui date d'il y a quelques mois sur le fameux mille-feuille institutionnel dont vous aviez parfois parlé.

M. LEONETTI

Ce n'est pas institutionnel ça, c'est administratif.

Mme DUMAS

Oui, mais le fameux mille-feuille. À l'occasion de la réforme territoriale, les arguments étaient sur le fameux mille-feuille administratif.

Donc vous le savez, nous l'avons dit plusieurs fois, nous sommes favorables au fait que la SACEMA devienne le grand outil de production de logements sociaux dont la CASA a besoin. Cependant, cette délibération est un petit peu incomplète pour ne pas poser quelques problèmes et quelques questions.

D'abord, comment pouvons-nous accepter ce principe de création de SPL sans aucune précision sur la place des élus de l'opposition dans cette nouvelle structure ? Ça nous pose quand même quelques questions.

D'autre part, dans toutes les zones à enjeux citées dans la délibération Marena Lacan, avenue Jules Grec, port Vauban, zone des Pétrouliers et le secteur nord de la route de Grasse, ça couvre quand même une grande partie de la ville et l'aménagement de ces espaces, avec en plus la Côte 121, doivent être l'objet à notre avis d'un grand débat public et démocratique.

Les fameux experts aux cabinets d'études parfois très coûteux en argent public ne sont pas les seuls à avoir des idées d'aménagement. La population, les citoyennes et les citoyens doivent pouvoir intervenir en amont de ce type de grand projet. Et cette délibération de principe, ce principe de création de SPL, ne garantit pas complètement le nécessaire grand débat public.

Donc voilà nos deux questions que nous posons aujourd'hui.

M. LEONETTI

Madame DUMAS, je ne comprends pas votre interrogation. Vous confondez l'administration et la démocratie. On est en train de se doter d'outils. Si vous achetez un marteau, ça ne veut pas dire pour autant que vous vous trouvez dans une situation dans laquelle le charpentier va être choisi. On n'a pas cet outil aujourd'hui et vous venez de le reconnaître. On a un outil qui fort qui est la SACEMA et on n'a pas l'élément complémentaire qui lui donne sa capacité d'aménagement. Et de l'autre côté, on a une Ville dans lequel on veut avoir une maîtrise des espaces à enjeux et pour avoir la maîtrise de ces espaces à enjeux, il nous faut une société publique. Si vous allez au bout, vous posez la question de savoir immédiatement : comment ça va être géré politiquement ? Ça va être géré politiquement dans la même stratégie que c'est géré politiquement, c'est-à-dire qu'il y a une majorité, il y a une opposition. Je crois avoir respecté l'opposition jusqu'à présent, je continuerai à le faire.

Et vous posez ensuite en parallèle le débat public. Mais sur Marena Lacan, on ne peut pas quand même dire qu'on n'a pas eu un commencement de débat public. Il y a même une partie de l'opposition et de la majorité qui me dit : bon maintenant on y va quoi ! Et moi je dis encore : non, non. Je veux encore qu'il y ait un débat public sur Lacan Marena, je veux que ce soit validé. Je veux que l'ensemble de nos concitoyens s'y intéressent.

Mais bien sûr qu'il faut un débat public sur le reste. Ça me paraît évident qu'on ne va pas aménager du jour au lendemain ce qui existe autour du nouveau Théâtre, sans se poser la question de dire qu'on ne va pas expliquer à la population qu'est-ce qu'il va y avoir autour.

Mais l'urgence, ou plus exactement ce qui est le plus facile à mettre en œuvre, ce qui est le plus clair, c'est Lacan Marena. Lacan Marena, c'est le lien entre une vieille ville et un centre-ville.

Bon c'est dans le cœur de la ville. C'est quoi aujourd'hui ? Un parking. Quand on aura fini dans quelques mois, 600 places de parking sur le Pré des Pêcheurs, on ne va pas laisser un parking de surface dans le cœur d'une des villes les plus importantes des Alpes-Maritimes. Donc ça veut dire qu'il faut l'aménager.

Donc ça veut dire que et je veux préciser ma pensée là-dessus, j'ai dit « on ne commencera pas Lacan Marenda tant qu'on n'aura pas fini le Pré des Pêcheurs ». Les gens en ont déduit que c'est mis de côté au fond d'un tiroir, qu'on ne s'en occupera plus. Ce n'est pas ça du tout. Faut continuer. On sait que ça met du temps technique, administratif, juridique, appel d'offres, etc. avant que le premier coup de pelle soit donné sur Lacan Marenda. Et ça nous donne tout le loisir de continuer à avoir des décisions éclairées au cours d'un débat public.

Donc si vous posez la question : il faut un outil, oui c'est celui-là. Si vous posez la question : il faut un débat public, il a commencé et il n'est pas fini. Et si vous posez la question : qui gère politiquement une SPL et une SACEMA, c'est une majorité. Bon après on ne connaît pas les statuts exacts, peut-être qu'on pourrait ouvrir un poste à l'opposition, je ne vois pas d'inconvénient. Mais une stratégie politique est faite par une majorité.

Sur Lacan Marenda, il y aura un débat public et une décision sera prise par une majorité en Conseil municipal avec des plans précis. Il y aura des appels d'offres pour la transparence et l'opposition aura la parole pour dire ce qui lui convient, ce qui ne lui convient pas. La SPL n'a pas une couleur politique là aujourd'hui. C'est un outil. Si vous achetez un marteau, si vous achetez, ça ne veut pas dire pour autant que vous allez acheter une faucille. [*rires*] C'était trop facile !

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Oui par rapport à ce que vous venez de dire. Vous parlez de débat public sur Lacan Marenda. Il y a eu le Conseil de développement qui a réfléchi dessus mais le débat public pour le moment, il n'a pas commencé. Donc ça, c'était une parenthèse.

M. LEONETTI

Je ne sais pas ce que vous appelez débat public. On a fait un forum...

Mme MURATORE

Oui c'est ça, c'était le Conseil de développement.

M. LEONETTI

... forum sur les zones à enjeux avec le Conseil de développement. Il y avait 200 personnes qui ont dit que la priorité était Lacan Marenda et voilà les propositions qu'on fait.

Mme MURATORE

Oui.

M. LEONETTI

Bon ça veut quand même dire qu'il y a 200 personnes parmi les forces vives de la Ville qui à la fois sont intéressées, ne sont pas opposées à ce qu'on aménage et qui nous disent allez-y de manière prioritaire. Je ne dis pas que le débat public est arrêté, je dis qu'il est commencé.

Mme MURATORE

D'accord. Disons qu'il y a une réflexion qui est commencée. J'aimerais mieux comme ça.

Alors donc pour nous, créer une société publique d'aménagement, pourquoi pas puisque c'est la forme juridique de la SPL exclusivement publique qui apporte un certain nombre de garanties. Mais par rapport à ce projet bien précis, nous avons plusieurs interrogations. Alors d'une part, l'objet n'est pas très partenarial, il est très aut centré sur Antibes, donc on ne comprend pas bien pourquoi la CASA. Ou alors c'est en perspective d'autres projets que ceux qui sont là. Pourquoi pas ? Parce que les zones à enjeux indiquées, elles existent...

M. LEONETTI

C'est quand même la CASA qui paie et produit des logements sociaux. Si vous mettez une direction commune SACEMA-SPL, il n'est pas illogique de penser que dans les deux il y ait une participation même symbolique de la Communauté d'agglomération. C'est un problème de compétences.

Mme MURATORE

La question c'est que les zones à enjeux qui sont citées sont toutes sur la commune d'Antibes. Donc et d'autre part, et on vient d'en avoir la présentation, la CASA réfléchit déjà à un aménagement sur certaines zones comme les Combes, Terriers. C'est ce qui est dans la délibération dans le cadre du plan directeur qui vient de nous être proposé, donc on se demande pourquoi une structure pour réfléchir à la même chose.

Et puis la place de la SACEMA. Effectivement, ce n'est pas clair du tout. D'un côté, on nous parle de partenariat, de l'autre côté, on nous parle de mutualisation des moyens, donc effectivement pour nous, mutualisation serait plus clair que partenariat, sachant que la SACEMA ne peut pas être actionnaire d'une SPL. Donc là, c'est quelque chose à préciser. Si cette SPL peut permettre de rattraper le retard en termes de logements sociaux, tout à fait. Mais là, aujourd'hui, on nous demande de voter le principe sans aucune précision sur le capital, les administrateurs, la place de la SACEMA qui n'est pas claire.

Alors nous aussi nous avons une question en termes de démocratie : quelle autonomie pour cette SPL ? Qui va décider ? Quelle place pour les élus ? Parce que nous avons l'exemple de la salle de spectacles où nous apprenons par *Nice Matin* ce qu'aurait dû faire à minima l'objet d'une information des élus. Que devient la concertation ? Quelle place pour les habitants ? Et il nous semble que les élus et les Antibois perdent totalement la main sur le développement de leur territoire au profit de cette SPL.

Les décisions doivent faire l'objet d'une information. D'ailleurs, c'est ce que vous venez de dire. Il y aura peut-être un débat après mais il nous semble que c'est en amont ou qu'il faut penser à plus grande implication des élus, des Antibois.

Or, il nous paraît important de participer au fonctionnement de cette SPL et à son conseil d'administration, ce qui permettrait qu'elle soit pluraliste. Merci.

M. LEONETTI

Comment les Antibois pourraient-ils perdre la main quand on leur donne un outil public qui échappe justement aux appétits éventuels d'un centre-ville de la part des promoteurs immobiliers et qui fasse qu'on ne vende pas très simplement comme certaines villes le font car elles vendent me foncier, y font un projet et lancent les appels d'offres et après elles regardent les propositions des promoteurs. L'espace à enjeux mérite mieux que ça. Et c'est justement pour que nous ne perdions pas la main sur un projet immobilier qui pourrait être un projet même de qualité, mais qui pourrait être un projet qui ne corresponde pas exactement à une volonté d'aménagement de cœur de ville.

Mais pardon je m'étonne que vous vous étonniez qu'on ne parle que des espaces à enjeux d'Antibes ! Vous ne voulez quand même pas qu'on délibère à Antibes, des espaces à enjeux de, des Clausonnes à Valbonne ou de Saint Philippe à Biot. Vous ne pouvez pas à la fois me dire : préservez l'identité, la décision des communes, et quand un Conseil municipal délibère pour Antibes, on lui dit : pourquoi vous ne délibérez pas sur Vallauris, sur Valbonne ou sur Biot ? On délibère sur Antibes. Et sur Antibes, on a des logements sociaux dont la compétence est de la communauté d'agglomération. On a un outil aujourd'hui de construction et de gestion qu'est la SACEMA, et je vous propose très clairement une mutualisation des moyens. On crée la SPL, elle peut aménager. On n'a pas d'outil d'aménagement. On n'en a pas parce que la SACEMA ne peut pas le faire. Donc on crée un outil d'aménagement.

On part sur un premier principe : c'est que l'espace à enjeux où une partie de la population, le comité de quartier (ça vaut ce que ça vaut, mais c'est quand même quelque chose qui existe), le Conseil de développement dans lequel, permettez-moi de le rappeler, que je n'avais pas fait un Conseil de développement de mes amis politiques. Il me semble même qu'un certain nombre de gens qui siégeaient à peu près sur le même banc que vous, sont justement dans les responsabilités les plus importantes dans ce Conseil de développement. Donc ça veut bien dire que j'ai demandé à ce qu'un certain nombre de personnes réfléchissent sur ce sujet.

Donc il y a déjà un début de négociation, de décision et de réflexion qui sont faites avec la société civile. Maintenant on peut faire encore après le comité de quartier, après le Conseil de développement, des réunions sous les porches. On peut, ça ne me gêne pas, j'en fais toute l'année et je visite la ville toute l'année. Mais honnêtement, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu un début de réflexion, non seulement de la part du technique, mais aussi des citoyens, sur l'espace Lacan Marenda. On ne peut pas dire qu'on n'ait pas dévoilé une partie de nos propositions. C'est assez transparent.

Maintenant, on passe dans à la phase dans laquelle il va falloir commencer à mettre en œuvre les éléments pour faire que dans un an, deux ans, on puisse commencer les travaux. Et tant mieux parce qu'ici là, on aura fini le parking du Pré des Pêcheurs et le parking Lacan Marenda n'aura plus de nécessité en tant que parking. Et puis en même temps, on ne va pas imposer aux Antibois des travaux partout, en permanence, qui éventrent la ville. Donc il faut quand même un certain nombre de séquences.

Mais maintenant il faut qu'on commence à décider et la seule chose que je vous demande de décider aujourd'hui, c'est de prendre un outil. Et au lieu de dire : je ne prends pas un outil privé, je vous dis prends un outil public. Je l'adosse et je donne la mutualisation avec un outil qui est déjà un outil de logements sociaux qu'est la SACEMA. Et on lui donne la force d'aller sur l'ensemble des espaces à enjeux, ce qui quand même devrait rassurer les socialistes que vous êtes, et qui permet de s'orienter vers l'élément qui nous paraît non pas le plus urgent, mais en tout cas prioritaire : c'est Lacan Marenda.

Les autres enjeux, ils vont mettre plus de temps s'élaborer. Vous me demandez des précisions, je ne sais pas qu'est-ce qu'il faut préciser de plus. Vous savez ce que c'est qu'une SPL, vous savez ce que c'est que la SACEMA, vous savez ce que c'est que le pré-projet. Il y a eu un débat citoyen qui a commencé, on va le continuer, puis on va avancer ensemble. Je n'ai rien à cacher là-dessus.

Madame VERCNOCKE.

Mme VERCNOCKE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous rassure ce sera une intervention très brève.

Bon, c'est vrai, on peut constater que vous nous proposez là une délibération qui est extrêmement riche au travers de cette décision de principe qui crée la SPL et qui va nous donner, espérons-le, les moyens de traiter d'un coup, un ensemble d'espaces à enjeux aussi divers que Sophia Antipolis d'un côté, ce nouveau partenariat de production, gestion et aménagement avec la SACEMA, et enfin le développement de nos propres principaux secteurs à enjeux dont le fameux secteur Marenda Lacan.

Donc, il est certain que déjà à l'heure actuelle, la plupart de nos projets sont menés conjointement avec la Communauté d'agglomération et qu'on l'espère un assouplissement dans le fonctionnement ne pourra que nous faire que gagner du temps sur un certain nombre d'opérations.

Donc, a priori on ne peut être que favorable à l'utilisation de ce nouvel outil, ne serait-ce que dans un souci de pragmatisme.

Donc, pour ma part, je serais juste désireuse d'en savoir plus sur la réalité concrète des projets concernant les zones à enjeux qui vont être encadrées par ce nouvel environnement, et donc on le pense, avancer plus vite.

Alors, je voudrais revenir justement sur l'allusion qui a été faite sur le forum « Secteurs d'avenir et cohérence » du 23 et 24 novembre qui a permis à un certain nombre de citoyens de donner avis et propositions sur ces zones et en particulier sur le secteur Marenda Lacan.

C'est juste en vrac par exemple et ce, ça n'engage absolument à rien : on a vu que des demandes portaient sur une zone sur la hauteur de l'hôtel qu'on voudrait limiter, la création d'un parking spécifique pour ledit hôtel, la venue d'enseignes commerciales attractives (on ne peut pas donner vraiment d'ailleurs de précisions à ce niveau-là), ou bien en zone 5, la hauteur des immeubles d'habitations que les participants voudraient voir limitée à 12m avec des toitures traditionnelles, ils ont proposé aussi la création d'un bureau d'accueil touristique et d'un poste de santé et il semblerait que, de manière générale, tout le monde ait été très soucieux à la fois de sécurité et d'une amélioration de la signalétique. C'est un simple exemple.

Donc, la question que je voulais poser c'est simplement : est-ce qu'on peut considérer que, par exemple, le début de synthèse que nous avons qui est consacrée aux zones à enjeux et à Marenda Lacan en particulier, constitue elle-même une ébauche des décisions d'aménagement définitif qui vont intégrer les demandes des participants ? Donc là, on a une première tranche de propositions qui émane du Conseil de développement, des conseils de quartier, etc., et souhaitons-le y'en a d'autres.

Voilà donc je voulais savoir si déjà dans la conception des projets, on prenait en compte cette première tranche de propositions en attendant les autres. Voilà tout simplement.

M. LEONETTI

Il y a une proposition. J'ai reçu le Conseil de développement, en tout cas ses président et vice-président pour qu'ils m'exposent justement à la fois les propositions qu'ils avaient sur la priorité sur Marenda Lacan et en même temps l'ébauche des propositions que vous avez évoquée. Il y a deux impératifs : le premier c'est qu'il y a du logement social. On ne peut pas avoir un centre urbain dans lequel on y aménagerait que de l'activité commerciale alors qu'on voit bien qu'on a besoin de continuer à tisser une ville, avec des personnes qui y vivent de manière permanente. Et je suis très heureux de l'attractivité du centre ancien, mais je vois aussi qu'il y a un intérêt à ce que il y ait des familles qui continuent à y vivre et que ce ne soit pas uniquement acheté par des personnes qui viennent y vivre que 15 jours par an. Donc, c'est une façon de créer une situation dans lequel on pérennise la présence de personnes actives dans le cœur de la ville et c'est la raison pour laquelle il doit y avoir du logement pour actifs.

Le deuxième élément qui me paraît important, c'est la hauteur. On est en continuité de la vieille ville. On est dans la vieille ville qui va jusqu'à la porte de France historique, et au-delà de la porte de France, on rentre dans une ville haussmannienne. C'est la raison pour laquelle tout doit être calibré à la hauteur du Vauban-Macé. C'est pour ça que je dis souvent que l'appartement-témoin de Lacan Marenda, c'est le Vauban-Macé parce qu'on a prouvé, j'espère, que des gens qui avaient besoin de vivre dans le centre-ville ont trouvé un logement, que l'urbanisme n'a pas choqué alors qu'on a tout démolit et tout reconstruit et que finalement on a l'impression presque que c'est neuf l'être neuf et que ça a toujours été là. Il y a des endroits où l'architecture doit être, je dirais, presque provocante.

Le Palais des Congrès, la nouvelle salle de spectacles, le Palais omnisports sont des architectures qui s'affirment. Et il y a des endroits où, au contraire, la qualité d'une architecture c'est avoir la qualité de fondre dans un espace qui est déjà patrimonial. Donc c'est la raison pour laquelle je cite toujours le Vauban-Macé. C'est le futur Lacan Marenda. Ça ne veut pas dire qu'il n'y aura que du logement. Je souhaite qu'il y ait des cinémas parce que je pense que ça créerait une activité. Je pense qu'il faut laisser en rez-de-chaussée, des commerces parce que ça fait de la vie et qu'il faut bien sûr que cet espace soit piéton. Mais tout ça doit être discuté.

Mais sur les deux éléments que je viens de vous dire : oui il faut de l'habitat pour les actifs, et oui il y a un calibrage, une hauteur qu'on ne doit pas dépasser. À ce moment-là, on aura déjà deux éléments qui nous permettent de réfléchir à quelle activité. J'ai dit à un moment donné qu'il me semblait qu'une grande galerie d'art publique ou privée était quelque chose qui serait complémentaire à la médiathèque d'un côté, au musée Picasso de l'autre.

Donc tout ça mérite d'être réfléchi et de continuer à être débattu. Mais, en tout cas, aujourd'hui, c'est un outil public pour que les décisions des citoyens et du Conseil municipal soient appliquées avec un outil permettant la maîtrise publique d'un espace sur lequel une volonté politique doit s'affirmer.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Oh non !

Mme MURATORE

Je reprends. Je peux ?

M. LEONETTI

Oh non ! D'accord ! Abstention !

Mme MURATORE

Explication de vote. Le problème c'est qu'on a une délibération sur laquelle on a un certain nombre de questions et on a tout ce que vous dites.

Alors effectivement, s'il s'agit d'aménager Marena-Lacan dans un premier temps et de logement social, on peut qu'être pour. Mais on n'est pas clair par rapport à la délibération qui est écrite.

M. LEONETTI

Qu'est-ce qu'il vous faut ?! Vous avez une SPL. La SPL elle est mutualisée avec la SACEMA. La SACEMA elle est faite pour quoi ? Elle est faite pour faire du logement social. Et en même temps on n'a pas d'outil public d'aménagement des espaces à enjeux. Et là, on a un espace à enjeux dans lequel on dit que prioritairement on va faire du logement. Je veux dire je ne sais pas comment le dire. Ce ne sont pas uniquement mes paroles d'abord. Est-ce que quelque fois j'ai dit quelque chose ici et le contraire ailleurs ? Bon. Quand je dis quelque chose ici, généralement j'ai un peu réfléchi. Il m'arrive de me tromper, de penser que la SACEMA peut devenir une SPL, mais, mais pas au point d'avoir une vision politique qui change du jour au lendemain. Donc voilà.

Abstention. Donc deux abstentions.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

MONSIEUR PATRICK DULBECCO

09-1 - ENVIRONNEMENT - NATURA 2000 - ELABORATION DU DOCOB - PROROGATION DES FONCTIONS DU CHARGE DE MISSION

M. DULBECCO

Monsieur le Maire, chers amis, c'est la prorogation des fonctions de la chargée de mission. C'est pour moi l'occasion de rappeler ce que sont les objectifs de Natura 2000. C'est une démarche qui a pour objectif de favoriser le maintien, voire la restauration de la biodiversité tout en prenant en compte des exigences économiques, sociales, culturelles spécifiques au site et tout cela dans une logique de développement durable.

La Ville d'Antibes a été nommée opérateur en octobre 2010. Elle avait deux ans pour établir un planning. Malheureusement, on a eu un petit retard qui n'est pas du fait de la Ville d'Antibes, mais de certains organismes de l'État. Donc nous avons besoin de quelques mois supplémentaires pour arriver à la fin de l'élaboration de ces documents d'objectifs et donc je demande l'autorisation de prolonger pour six mois l'emploi de chargée de mission de Natura 2000. D'ailleurs je voudrais féliciter cette jeune femme, Karen JOYAUX qui a fait un travail remarquable et qui continue à le faire.

Je peux déjà vous assurer que les services de l'État m'ont confirmé qu'une somme de 17 000 euros serait attribuée, donc grosso modo ça va représenter 80% du salaire sur les six mois à venir.

M. LEONETTI

Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée.

Il y a une intervention ? Monsieur MOLINE

M. MOLINE

Non, Monsieur le Maire vous avez répondu à nos demandes de précisions. Merci.

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR AUDOUIN RAMBAUD

11-1 - CASINO - EDEN BEACH - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - REDEVANCES ANNUELLES DU CASINO - AFFECTATION A DIVERSES MANIFESTATIONS - ORGANISATION DU FESTIVAL JAZZ A JUAN - MANIFESTATION ARTISTIQUE DE QUALITE

M. RAMBAUD

Il s'agit donc pour la première délibération de l'Eden Beach : vous savez que cette redevance est composée de deux participations distinctes : une participation à la politique communale touristique pour un montant de 511 150 euros, donc cette participation est, sert à financer le festival La Colombe d'or, le festival de l'Image sous-marine, le feu d'artifice du 14 juillet et le festival pyromélodique.

En ce qui concerne la deuxième participation, qui est dédiée aux événements « manifestation artistique de qualité », elle sert à prendre en compte une partie du déficit du Festival de jazz à hauteur de 454 497 euros.

M. LEONETTI

Vous voulez qu'on présente les deux ? Je m'adresse à l'opposition.

M. PIEL

[Réponse inaudible car hors micro]

M. LEONETTI

Pas de participation. Donc sur cette délibération, puisque la Gauche et l'Écologie qui était intervenante n'intervient que pour dire qu'elle ne participe pas au vote dans le cadre de toutes les délibérations concernant le Casino, je suppose ? Je passe directement au vote.

Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée.

Non participation au vote de M. PIEL, M. LA SPESA et Mme DUMAS.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

11-2 - CASINO - LA SIESTA - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - REDEVANCES ANNUELLES DU CASINO - AFFECTATION A DIVERSES MANIFESTATIONS - ORGANISATION ET INSCRIPTION DU FESTIVAL « ANTIPOLIS MUSIQUE CULTURE »- MANIFESTATION ARTISTIQUE DE QUALITE

M. RAMBAUD

Donc c'est à peu près la même chose, deux participations : la première à la politique communale touristique d'un montant de 80 000 euros affectés à l'Office de tourisme pour organiser les feux du 13 juillet et du 24 août, et la deuxième de 22 000 euros affectés à la Ville pour l'organisation de Show Mode et du corso fleuri.

Quant à la participation à la manifestation artistique de qualité, elle sera versée cette année pour un festival qui s'appelle « Antipolis Antibes Culture » pour un montant de 700 000 euros. Ce festival sera organisé par l'Office de tourisme dans le nouveau théâtre communautaire avenue Jules Grec. Et il aura aussi une part variable de 100 000 euros si le chiffre d'affaires du Casino est supérieur à 14 500 000 euros et de 200 000 euros si son chiffre d'affaires est supérieur à 14 501 euros.

M. LEONETTI

Alors première précision : avant, la Siesta finançait « Musiques au cœur » à hauteur de 300 000 euros. La nouvelle négociation permet une manifestation artistique de qualité à hauteur de 700 000 euros + 100 000 euros. Donc cela veut dire que la délibération tient compte de cette modification dans le cahier des charges.

En revanche, les beautés administratives font qu'une manifestation artistique de qualité ne peut pas être subventionnée par un casino vers une SPL. Or nous avons choisi pour gérer le théâtre, une Société Publique Locale, ce qui fait que nous sommes obligés de passer par l'EPIC qui va dans la programmation pour permettre au théâtre de bénéficier des subventions du casino, obtenir donc la subvention des 700 000 euros dans le cadre d'une boîte aux lettres mais n'a pour but que de percevoir l'aide du casino au travers de la manifestation artistique de qualité. Je suis désolé, c'est ainsi.

Donc je vous devais ces deux explications. On n'est pas en train de créer un autre festival. L'EPIC n'a pas vocation à choisir l'opéra, la musique ou quoi que ce soit mais c'est lui qui portera, au niveau national, la demande de validation « manifestation artistique de qualité » en retenant un certain nombre de manifestations à l'intérieur de la programmation du nouveau théâtre, pour permettre à l'État, ministère de l'Intérieur, ministère de la Culture, d'indemniser ou plutôt de permettre au casino de verser les 700 000 euros au théâtre. C'est clair ? C'est compliqué, mais c'est clair. Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Non, nous nous avons compris qu'on créait un festival, donc pourquoi pas ? Enfin bon, on n'était pas contre a priori. Je vais quand même lire mon texte, mais vous avez coupé la moitié de mes interventions.

M. LEONETTI

Si je dis la même chose que vous, c'est inquiétant pour vous, non ?

Mme MURATORE

Il y a quand même autre chose. Nous nous rappelons que le Show Mode qui est une manifestation commerciale, qui n'a rien à faire dans ce mode de financement. D'ailleurs sur Juan, le Fashion Time n'existe plus. Il est plus dans les activités financées par Eden Beach. Donc cette manifestation a-t-elle été supprimée ou un autre mode de financement a-t-il été trouvé ? Et donc pour le Show Mode, il devrait y avoir on imagine le même mode de financement privé.

Bon ensuite on connaît, on sait bien que bon il fallait trouver une solution pour que ce versement puisse revenir à la salle de spectacles, et nous, nous avons imaginé qu'on allait vraiment créer un festival de musique. On disait ben oui c'est bien, ça remplace Musiques au cœur, c'est très bien, mais on voudrait en savoir un peu plus. Donc là il n'y aura pas de festival de musique. C'est dommage. Voilà. Merci.

M. LEONETTI

Il y aura les mêmes spectacles mais on a toujours dit que les opéras, les concerts lyriques, les musiques classiques, les musiques contemporaines seraient étalés sur toute l'année au lieu d'une petite partie du mois de juillet. Donc, ne soyez pas déçue.

En même temps je veux dire qu'il aurait fallu aller chercher un nouveau directeur artistique alors qu'on a un directeur de théâtre. Donc il y a un moment où il faut quand même essayer de mutualiser les moyens. Et je vous ai donné l'explication. Si on avait pu faire que les manifestations artistiques de qualité puissent permettre aux casinos de payer directement une Société Publique Locale, on l'aura fait. Un jour, il faudra faire quelques amendements aux lois actuelles qui permettent de simplifier tous les éléments que je suis en train de vous dire. Si on avait une SACEMA qui puisse aussi aménager dans le cadre d'une SPL, ce ne serait pas complètement idiot. Et si on avait des casinos qui pouvaient subventionner des manifestations artistiques de qualité dans le cadre d'une programmation théâtrale portée par une société publique, ça ne serait pas complètement idiot aussi. Mais on ne va pas charger le législateur. Il fait quelques erreurs. Il fait ce qu'il peut ! Avec la majorité qu'il a !

Bien, ces explications étant données, on passe au vote. Qui est contre ? Le groupe communiste ne participant pas au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Départ de Monsieur Audouin RAMBAUD

Présents : 34 / Procurations : 10 / Absents : 5

MONSIEUR ALAIN BIGNONNEAU – question rapportée par M. LEONETTI

21-1 - LIAISON COMBES - RD 35 - PARCELLE DR 19 POUR 39 M² ENVIRON - ACQUISITION À TITRE ONÉREUX AUPRES DE LA PROPRIÉTÉ LE BARON / DOTTA

M. LEONETTI

C'est une petite rectification. Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

MADAME JACQUELINE DOR

23-1 - PETITE ENFANCE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DES ASSISTANTES MATERNELLES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme DOR

Je voudrais juste rappeler que ce que vous savez peut-être, j'espère en tout cas. La Commune a développé de façon équilibrée l'accueil collectif dans les structures, les onze structures multi-accueil et l'accueil familial chez les assistantes maternelles avec la mise en place de l'ACMA. Ce qui fait qu'aujourd'hui, il y a à peu près le même nombre d'enfants qui sont accueillis dans ces deux modes d'accueil.

Ce rapport a pour but de vous présenter un projet de partenariat entre le multi-accueil « La Fontonne » et cinq assistantes maternelles qui pourraient fréquenter cette structure. Les parents des quinze enfants qui sont concernés sont tout à fait partants. Ainsi ces cinq assistantes maternelles pourraient fréquenter la structure un jour par semaine et par la suite, au fur à mesure que ces enfants grandiraient, si c'est le souhait des parents, ils pourraient être accueillis dans une section de 2/3 ans dans la structure.

Donc, aujourd'hui, c'est une étape supplémentaire dans ce rapprochement sur les modes d'accueil qui permet ainsi de répondre aux demandes des familles, aux besoins des enfants et à la réalité de notre Commune qui dispose à la fois de structures multi-accueil et de plus de 300 assistantes maternelles.

Donc ceci est sans incidence financière. Ce partenariat sera concrétisé par une convention pour une durée de un an qui sera renouvelée si elle donne satisfaction. Et si cette première année de collaboration est concluante, nous aurons le désir de l'étendre dans d'autres quartiers afin de multiplier les points où les enfants pourront être socialisés pendant des temps collectifs.

Je vous demande donc d'autoriser le Maire à signer ces conventions.

M. LEONETTI

Alors « la Gauche et l'Écologie » ; « PS et Verts ». Mme DUMAS.

Mme DUMAS

Oui alors cette délibération met un sacré bémol à votre politique de la petite enfance, la fameuse ACMA qui coûte beaucoup d'argent public dont nous vous vantez régulièrement et qui commence à ne satisfaire ni les parents ni les assistantes maternelles. Eh oui ! Comme nous le disons depuis très longtemps, la socialisation qu'apportent les accueils collectifs, est importante avant la scolarisation d'un enfant. Du coup, vous mettez une rustine à votre politique de l'ACMA de moins en moins convaincante en signant des conventions individuelles avec quelques assistantes maternelles pour pouvoir accéder aux structures collectives.

Cette délibération est encore une preuve, si c'était nécessaire, que les Antiboises et les Antibois souhaitent un grand service public de la petite enfance, en capacité de proposer des structures collectives de qualité avec tout le personnel nécessaire pour garder leurs enfants.

M. LEONETTI

Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Je voulais revenir sur la présentation de Madame DOR qui nous dit qu'y a une politique équilibrée. Pour nous, elle n'est pas équilibrée du tout puisque il manque beaucoup de places en crèche et en garde collective. Mais je reviens sur la délibération elle-même.

Donc vous écrivez : « la Commune développe une politique de petite enfance volontariste, attentive aux demandes des familles » alors qu'il manque des places de crèche, que les parents qui souhaitent un mode de garde en crèche pour les enfants ne trouvent pas de place. Votre présentation est étonnante. Nous avons presque envie de dire : mais de qui se moque-t-on ? Appeler aide au choix alors que justement, il n'y a pas le choix.

Vous reconnaissez faciliter l'accès des familles aux assistantes maternelles. Mais ce n'est pas ce que demandent majoritairement les familles. Il n'y aurait pas plus de 200 demandes en attente si c'était le cas. Et puis, vous dites « promouvoir auprès des familles l'attractivité des assistantes maternelles ». Donc il faut bien trouver un moyen pour que les parents renoncent à faire des dossiers de demande en place de crèche.

Il a été dit en Commission qu'il restait des places chez les assistantes maternelles puisque le gouvernement précédent a augmenté de 3 à 4 le nombre d'enfants par assistante maternelle. D'ailleurs, pour 5 assistantes maternelles, votre projet prévoit jusqu'à 20 enfants, donc 4 par assistante maternelle.

Pour nous, ce projet est sans aucun doute bien pour les enfants, car il permet de leur proposer des activités collectives, mais il est choquant, quant au fond, à savoir donner aux parents libre choix du mode de garde et donc proposer des places en crèche.

Nous demandons le coût réel du mode de garde en assistante maternelle, l'ACMA, le relais assistance maternelle, les locaux mis à disposition et maintenant l'accueil en multi-accueil, plus les aides de la CAF. Et ce coût serait à comparer au coût de fonctionnement d'une place en crèche. Merci.

M. LEONETTI

Mme DOR.

Mme DOR

Je crois qu'il y a beaucoup de choses auxquelles il faudrait répondre. On ne peut pas avoir une position aussi tranchée entre une forme d'accueil et une autre forme d'accueil.

Il y a des parents qui ne pourront jamais bénéficier d'une place en crèche collective en raison de leur organisation familiale. Il y a des enfants qui ne pourront jamais s'adapter à la collectivité parce qu'ils sont tout le temps malade. Il y a enfin des parents qui, au contraire, souhaitent à tout prix une place en collectivité. Il y a enfin des horaires de travail ou des plannings de travail qui sont difficilement compatibles avec une vie en collectivité. Donc les deux formes d'accueil doivent pouvoir continuer à exister.

D'autre part, au niveau du développement de l'enfant, le développement d'un tout petit bébé est quand même d'une certaine manière facilité par un accueil beaucoup plus familial.

Enfin, les enfants qui naissent en cours d'année, on aura toujours beaucoup de mal à les placer en collectivité.

Donc, on ne peut pas avoir une position aussi, aussi tranchée pour une seule forme d'accueil. Par ailleurs, je voudrais vous dire que cette commune a quand même un grand nombre d'assistantes maternelles agréées par les services du Conseil général et la protection maternelle infantile, et que ceci est indépendant de la volonté de la Ville. Il y a donc plus de 300 assistantes maternelles aujourd'hui qui ainsi ont un emploi. Je crois qu'il faut aussi voir cette dimension-là.

Enfin, ces assistantes maternelles sont de plus en plus professionnelles et avec le temps, d'ailleurs, des passerelles pourront exister entre leur forme d'activité et d'autres métiers de la petite enfance.

Pour toutes ces raisons, j'ai parlé de position équilibrée et je pense qu'en effet, il faut continuer à aller dans ce sens.

Quant au coût, c'est vrai que pour l'instant, une place en assistante maternelle avec versement de l'ACMA revient à 1 400 euros par enfant pour la Commune alors qu'elle revient à 3 700 ou 800 euros pour une place en collectivité.

Compte tenu de tous ces éléments, il nous paraissait intéressant de continuer, maintenant que les problèmes financiers sont résolus, et qu'il y a une égalité de traitement quelle que soit la forme d'accueil, il nous paraissait intéressant de continuer à cheminer ensemble pour veiller à maintenir la qualité d'accueil dans tous les modes d'accueil. C'est ainsi que déjà des regroupements d'enfants existent dans des locaux municipaux, que nous entrons dans une nouvelle étape qui est cette étape de l'accueil dans les collectivités, et selon les quartiers, nous ferons bénéficier les familles de l'une ou l'autre forme selon ce qui sera demandé par les familles et ce que la Commune pourra proposer.

[Applaudissements]

Mme MURATORE

On ne peut pas caricaturer comme ça. Enfin moi je prends pour mon intervention, on ne peut pas caricaturer comme ça une intervention ! Ce n'est pas possible ! On n'a jamais dit que il fallait tout en collectif ou...

M. LEONETTI

Bon d'abord Mme, Mme...

Mme MURATORE

... on dit simplement qu'il ya

M. LEONETTI

Mme DOR a dit les choses de manière très calme.

Mme MURATORE

Oui ben je peux le dire aussi de manière calme.

M. LEONETTI

Je vous demande d'utiliser le même ton. Ensuite, on est dans un Conseil municipal. Vous levez la main, on vous donne la parole.

Mme MURATORE

Oui, mais je lève la main.

M. LEONETTI

Vous ne prenez pas la parole en criant à travers le micro et ensuite je ne pense pas que les paroles de Mme DOR n'aient pas été nuancées et équilibrées. Donc si vous avez envie de prendre la parole, vous prenez la parole.

Mme MURATORE

On ne peut pas caricaturer ce qui a été dit comme ça. On n'a jamais dit, depuis le temps que nous intervenons sur les crèches, pour dire qu'il fallait que des modes de garde collectif. Il faut effectivement les deux. Mais on constate qu'il y a, sur Antibes, un manque de places. La preuve c'est que y'a 200 demandes en attente. Les parents réclament des places. Donc on demande de faire un effort sur le nombre de places en collectif. Je crois que c'est suffisamment clair. Ce n'est pas la première fois qu'on intervient là-dessus et l'occasion de cette délibération de nous dire qu'il faut nous refaire tout le tableau. On le connaît le tableau, c'est nous qui l'avons fait les premiers.

M. LEONETTI

On va vous dire simplement. Moi je vais vous poser une question simple : quelles sont les propositions du nouveau Gouvernement pour aider financièrement les collectivités à accueillir les enfants en crèche ? Rien. Et même une diminution de l'aide de la CAF sur l'ensemble des crèches qui reviennent en totalité en financement aux collectivités. Donc vous devriez vous poser premièrement cette question avant de poser des problèmes de caricature. La caricature, c'est vous ! C'est vous qui, de manière dogmatique, venez de dire qu'il y a un manque de places en crèches alors qu'on est à 20% et qu'on est le plus fort taux de places de crèche de l'ensemble du Département. Si vous voulez une autre référence socialiste, à Paris, il y en a 10%.

Vous êtes dans une situation où vous diminuez les aides aux modes de garde. Quelque chose est-il fait en ce moment pour aider les modes de garde de la part de l'État, de la part du Gouvernement, de la part de la Région, de la part de quiconque ? C'est l'ensemble des collectivités qui sont obligées, les villes qui sont obligées de le faire ! On achète bien les livres dans pour tout le monde. Voilà. Je ferme la parenthèse. C'est anecdotique, ce n'est pas caricatural.

Je dirai enfin que la Ville d'Antibes est une des rares villes qui a fait en sorte qu'il y ait une égalité de financement et quand vous mettez votre enfant en crèche gardé par une assistante maternelle, la Ville fait en sorte que le quotient familial s'applique et que donc les gens qui ont le plus petit revenu ne paient pas plus cher quand ils prennent une assistante maternelle que quand ils demandent une place en crèche et qu'ils l'obtiennent.

Donc il n'y a pas à caricaturer. Il y a simplement à dire que oui la Ville d'Antibes fait quelque chose de supplémentaire pour l'aide de garde. Il y a une solution donnée à tous les parents et cette coûte la même chose compte tenu des revenus.

Si vous ne trouvez pas que ça c'est une politique équilibrée, et que c'est une politique caricaturale, alors franchement c'est que vous avez perdu une part de lucidité en même temps qu'une part de pouvoir.

On passe au vote. Qui est contre ?

M. PIEL.

[intervention inaudible car hors micro]

M. LEONETTI

Allez-y, allez-y, allez-y M. PIEL.

M. PIEL

Oui tout simplement on achète les livres dans le domaine de compétences que l'on a à la Région, c'est les lycées.

M. LEONETTI

Oui, mais si vous aviez les crèches vous en feriez à tous les coins de rue...

M. PIEL

Mais attendez, attendez ! Par contre, effectivement, si vous souhaitez que la Région aide la Commune sur la question des crèches, on le fait à travers la construction, c'est-à-dire dans le cadre d'un développement durable. Vous construisez un bâtiment, la Région, comme elle le fait pour toutes les communes, vote des subventions mais on ne va pas aider au fonctionnement de garde individuelle d'enfants. On n'a pas de compétences.

M. LEONETTI

Quand je vois les difficultés que nous avons tous les deux, M. PIEL, la difficulté et la lenteur avec laquelle nous essayons d'obtenir un petit 10% sur une salle omnisports « Haute Qualité Environnementale » qui reçoit les pôles France et qu'on attend toujours une décision positive depuis 4 ans, peut-être qu'on peut se poser la question de dire si on posait un problème d'une aide aux crèches (et on va le faire puisque dans le cadre des Combes au prochain Conseil, je vous proposerai des équipements publics dans le cadre de l'aménagement des Combes, qui soit une crèche et une extension d'école) et bien on verra à ce moment-là si la Région applique de manière forte. Je l'attends avec impatience.

M. PIEL

[Intervention inaudible car hors micro]

M. LEONETTI

Ah mais moi je ne décide pas à la place du Président de Région.

M. PIEL

[Intervention inaudible car hors micro]

M. LEONETTI

Voilà eh ben j'attends.

Bien on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

MONSIEUR YVES DAHAN

29-1 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - SAINT VALENTIN - JOURNEE DE GRATUITE D'ENTREE COMPLEMENTAIRE

M. LEONETTI

Journée gratuite d'entrée complémentaire parce que c'est la journée de l'amour.

M. DAHAN

Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous savez que le 14 février est traditionnellement une journée importante pour le musée Peynet et pour mémoire par délibération du 21 décembre 2000, le principe de la gratuite d'entrée du musée Peynet avait été adopté pour chaque Saint Valentin. Vous savez qu'au moment de l'ouverture de cette Saint Valentin, il y a des ateliers spécifiques. Et cette année, il est proposé un atelier de création autour du chocolat et des personnages liés à la Saint Valentin en collaboration avec l'artisanat local et la Direction de l'animation et notamment au travers de la manifestation « Pain, amour et chocolat » et de la semaine italienne.

Alors, de manière récurrente, la semaine du 14 février ne se situant qu'exceptionnellement le week-end, peu nombreux sont les publics bénéficiant de ces mesures festives que sont les animations et visites.

Il est donc proposé d'approuver la gratuité concernant la billetterie du musée Peynet et du dessin humoristique, le samedi suivant la Saint Valentin en complément des dispositions de la délibération en Conseil municipal du 21 décembre 2000 portant fixation des conditions de tarification ou de fermeture exceptionnelle pour les bâtiments placés sous le contrôle de la Direction des musées.

M. LEONETTI

Et à ce moment-là, vous inaugurerez une belle statue de Peynet et des statuettes qui seront en vente au tarif de 65 euros que Simone TORRES a déjà achetées et qui sont à disposition du public.

M. DAHAN

Absolument.

M. LEONETTI

Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? Comme je l'ai dit à la majorité tout à l'heure, j'invite tout le monde à regarder notre colonne Vendôme restaurée qui maintenant apparaît dans sa mémoire historique et son lustre contemporain.

Personne n'est contre, pas d'abstention.

Adoptée à l'unanimité.

29-2 - MUSEE PICASSO - EDITION DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION : « JEAN-CHARLES BLAIS » - ACHAT, ECHANGE ET MISE EN VENTE A LA LIBRAIRIE-BOUTIQUE - FIXATION DES MODALITES

M. DAHAN

Le musée Picasso proposera du 16 mars au 9 juin 2013, une exposition consacrée à Jean-Charles BLAIS. C'est la première rétrospective de ce dernier dans un musée en France depuis 1988. Et cette exposition réunira environ 80 pièces permettant un nouveau regard sur cette œuvre foisonnante dans le contexte d'aujourd'hui tout en présentant les plus récentes créations. Pour mémoire, je crois que ceux qui connaissent la station de métro qui est à l'Assemblée nationale, l'aménagement a été fait par Jean-Charles BLAIS.

M. LEONETTI

Je vous y invite Monsieur PIEL.

M. DAHAN

C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'approuver la décision de la mise en vente du catalogue. Alors la Commune a souhaité coéditer le catalogue de la manifestation avec un éditeur pouvant garantir une large diffusion de l'ouvrage en librairie en France et à l'étranger.

La prestation consiste en la coédition, le suivi éditorial, la rédaction des contrats d'auteurs et le secrétariat de rédaction, la photogravure, la maquette et la réalisation de l'impression à la publication, la livraison à Antibes, l'exploitation, la promotion, la commercialisation et la diffusion de l'ouvrage.

Cet ouvrage illustré reproduira notamment l'ensemble des œuvres qui composent l'exposition mais aussi un entretien avec l'artiste et une préface de Jean-Louis ANDRAL ainsi qu'un texte de Michaël SEMFF, historien de l'art.

2 500 ouvrages seront commandés pour un coût net d'achat de 19 527,50 euros et pour une recette globale de 28 000 euros.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les modalités de coédition, d'acquisition et d'échange et de revente de cet article.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR JACQUES BAYLE

31-1 - NTIC - VIRTUALISATION DES POSTES DE TRAVAIL INFORMATIQUES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE EUCLYDE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. BAYLE

Chers collègues, Monsieur le Maire, bonjour. Il s'agit d'une virtualisation dont je ne vous ferai pas l'affront de vous expliquer ce que vous savez déjà puisque vous avez déjà tous lu et compris cette délibération.

En fait, si certains d'entre vous des partages entre vos mails sur téléphone portable et ordinateur, il s'agit également du cloud mais à des degrés différents.

Le cloud nous l'utilisons déjà à la Ville d'une façon abondante par rapport à nos logiciels métiers, au stockage de nos fichiers et distribution réseaux. Le CCAS utilise également de son côté le client léger.

Alors qu'est-ce que c'est qu'un client léger ? C'est un ordinateur qui est en fait une coquille vide, une coquille vide qui en réalité donc ne coûte pas cher et toute l'intelligence, toutes les opérations et tout ce qui se produit, se produit sur le réseau.

Donc, on appelle virtualisation le fait qu'on a l'impression que les choses se passent sur le poste sur lequel on travaille alors qu'en fait, il s'agit juste d'une interface très simple, très simplifiée. Et l'ensemble des opérations se passe ailleurs que l'endroit où on les voit s'exécuter.

Donc, on a déjà une expertise dans ce domaine à la Ville et on souhaite aller plus loin. Il s'agit donc d'un partenariat avec la société Euclide qui est spécialisée elle-même dans ce domaine et on souhaite faire un pas de plus dans le sens où quand une personne va par exemple brancher une clé USB, un appareil photo, brancher une imprimante ou autre, un quelconque appareil matériel et bien les choses se produisent également d'une façon transparente pour l'utilisateur.

Donc dix postes vont jouer le jeu de cette expérience pilote afin de répondre à un certain nombre de besoins attendus d'efficacité, de rapidité. On attend effectivement des bénéfices intéressants et importants par rapport à la mise en œuvre administrative et informatique de ces postes, qui devraient être grandement facilités et qui devraient nous permettre de faire des économies non seulement de coûts d'ordinateurs et d'énergie.

Derrière un certain nombre d'acronymes assez abscons, il s'agit d'une délibération très enthousiasmante qui nous permet d'approcher le futur qu'est déjà le présent, c'est-à-dire le cloud, avec une réelle expertise.

On a déjà, par rapport à des villes proches que je ne nommerai pas, une efficacité de notre DSI qui est largement au-delà de ce qui se fait de part et d'autre et il est bien possible qu'on aille encore plus loin. Donc je vous remercie pour cet accord de partenariat.

M. LEONETTI

Très bien. Merci M. BAYLE.

Alors interventions ? Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Oui merci. Donc d'après la convention de partenariat, cela n'engage pas la Ville quant à l'utilisation de cette plateforme dans le futur. L'objectif est donc de fournir une aide à la société Euclide pour finaliser le développement de son produit et pour la Mairie de profiter de l'expertise technique d'Euclide et des développements qu'elle fait pour dans le futur passer à une solution de virtualisation des postes de travail.

D'après la convention, en cas de succès de l'expérimentation, la Ville pourra toujours migrer la solution sur ses propres serveurs.

Alors il toujours intéressant d'aider à la recherche et développement d'entreprises de la Commune et profiter de ce retour d'expérience. Alors la seule question qui est posée dans le cloud et pour tout système de ce style, la seule question c'est la confidentialité des données. Donc il y a 10 serveurs pour lesquels les données seront hébergées non pas par la Commune mais par Euclide et donc par une société privée. Alors en fonction de l'importance de ces postes de travail puis de la politique de système de sécurité de la Direction de l'Information de la Ville, cela peut être posé problème.

Alors la convention semble apporter toutes les garanties, mais cela pose quand même question et pour nous le choix de ces dix postes est très important dans ce cadre de cette expérimentation. Merci.

M. LEONETTI

Vous avez raison, Mme MURATORE, on a fait en sorte que Jacques BAYLE contrôle le fait que la confidentialité soit respectée en même temps que les systèmes soient verrouillés et que les informations qui soient délivrées dans la phase expérimentale, n'aient absolument rien de confidentiel.

Vous le savez, Euclide a travaillé avec déjà des logiciels sur Air France et a déjà eu l'habitude de garder en secret et en verrouillage toutes les informations qui ne devraient pas être divulguées.

Donc on a une expérimentation qui est limitée sur des données qui ne sont pas confidentielles à la fois sur l'intérêt de la Ville ou sur les personnes, donc je pense qu'on a pris toutes les garanties nécessaires pour se trouver avec ce respect de la confidentialité indispensable.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?
Adoptée à **l'unanimité**.

Rendez-vous dans un mois et tous devant la statue de Peynet pour faire des ateliers !

La séance a été levée à 17 h 05.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI